



À découvrir dans ce journal :

Le rapport d'activités

Tout sur le bloc communal

Le point sur les finances et les projets

Les actualités dans le domaine du tourisme

Et bien d'autres informations...



NOUVEAUX REGARDS EN PAYS DUNOIS 2022-2023

www.paysdunois.fr



SOMMAIRE

- 4 > 7 **Le bloc communal : la Communauté de communes et les communes**
- 8 > 11 **Le point sur les finances et les budgets**
- 12 > 15 **GEMAPI I Une compétence exercée par la Communauté de communes**
- 16 > 19 **Les projets de travaux et d'équipements**
- 20 > 21 **Les études en cours**
- 22 > 23 **Le développement économique**
- 24 > 25 **L'aménagement numérique**
- 26 > 27 **Les sites culturels et touristiques : bilan 2022 et actions 2023**
- 28 > 29 **Le tourisme : une compétence communautaire**
- 30 > 31 **Du côté de l'Office de tourisme**
- 32 > 33 **Pleine nature**
- 34 > 35 **La Petite enfance**
- 36 > 37 **Les missions de la Palette**
- 38 > 39 **Social : des services aux habitants**

Communauté de communes du Pays dunois

SIÈGE - SERVICE ADMINISTRATIF 05 55 89 12 03 - accueil@ccpaysdunois.fr

MICRO-CRÈCHE ET RELAIS PETITE ENFANCE (ex RAM) 05 55 89 31 80

creche@ccpaysdunois.fr - ram@ccpaysdunois.fr

REPAS À DOMICILE 05 55 89 12 03 - accueil@ccpaysdunois.fr

OFFICE DE TOURISME 05 55 89 24 61 - info@paysdunois-tourisme.fr

HÔTEL LÉPINAT 05 55 63 01 90 ou 05 55 89 24 61 - hotel.lepinat@ccpaysdunois.fr

ESPACE MONET ROLLINAT 05 55 89 27 73 ou 05 55 89 24 61 - emr@ccpaysdunois.fr

TUILERIE DE POULIGNY 05 55 62 19 61 ou 05 55 89 24 61 - tuilerie.poulligny@ccpaysdunois.fr

FORTERESSE DE CROZANT 05 55 89 24 61 - info@paysdunois-tourisme.fr

La Palette

LA PALETTE, FRANCE SERVICES 05 87 66 00 00 - contact@lapalette23.fr - www.lapalette.tl

ACCUEIL DE LOISIRS "LA CABANE MAGIQUE" 05 55 89 05 10 / 06 88 08 96 11 - cabane.magique@lapalette23.fr

LOCAL ADOS 07 60 23 52 53 - local.ados@lapalette23.fr

Services extérieurs

AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT 05 87 80 90 30

RENOV 23 05 55 51 03 39- renov23@sde23.fr

FRANCE SERVICES SAINT-SÉBASTIEN 05 55 14 00 42- saint-sebastien@france-services.gouv.fr

INFOS DÉCHETS ÉVOLIS 23 05 55 89 86 06 - www.evolis23.fr

DÉCHETTERIE ÉVOLIS 23 05 55 89 86 06 - Route de Maison Feyne, à DUN LE PALESTEL

Professionnels de santé

SITE INTERNET COMCOM PAYS DUNOIS - www.paysdunois.fr

> Infos pratiques/services de santé

Services de garde

MÉDECINS 05 55 41 82 02, de 20H à 8H, en semaine, et du samedi 12H au lundi 8H

PHARMACIES 3237 du samedi 12H au samedi 12H suivant

DENTISTES 09 60 40 44 80 les week-ends

INFOS PRATIQUES

19 avenue de Verdun
23800 DUN LE PALESTEL

05 55 89 12 03
accueil@ccpaysdunois.fr
direction@ccpaysdunois.fr
www.paysdunois.fr



LE MOT DU PRÉSIDENT



2023

est l'occasion de vous présenter la 3ème édition de notre journal communautaire « Nouveaux regards en Pays dunois » qui est également notre rapport d'activités. Voilà un peu plus de 3 ans que notre Communauté de communes est revenue dessiner les contours du Pays dunois.

La communication prend toute sa place, qu'elle soit écrite ou numérique avec notre page Facebook. Elle permet de faire connaître nos actions, nos projets, et est un lien indispensable entre les administrés, les communes et la Communauté de communes.

Au fil des ans, on se rend compte de l'évolution des transferts des compétences qui incombent désormais à l'intercommunalité. Dans ses statuts, la Communauté de communes dispose de compétences obligatoires, notamment l'aménagement de l'espace dont l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), le développement économique, la promotion du tourisme et la gestion des milieux aquatiques. Figurent parmi les compétences supplémentaires, la protection et la mise en valeur de l'environnement et, notamment les chemins de randonnée, la politique du logement et du cadre de vie, et l'action sociale d'intérêt communautaire dont la petite enfance et le portage des repas à domicile.

Nous poursuivons l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Avec l'étude de préfiguration qui est en cours, nous préparons, avec les 17 communes du territoire, le transfert des compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif au 1er janvier 2026.

Côté travaux, nous avons enfin solutionné le problème d'infiltration d'eau au Centre de Loisirs Sans Hébergement, Parc Benjamin Bord existant depuis 10 ans, suite à une malfaçon architecturale d'une toiture cuvette... Nous avons réalisé un dôme permettant ainsi, de réguler les eaux pluviales. Les travaux de la gare qui abritent les bureaux de la Communauté de communes, ont débuté. Ce chantier colossal permettra au personnel et aux élus de travailler dans des conditions décentes, mais également de mettre en valeur un bâtiment historique qui abritait la gare de DUN LE PALLETEAU. Dans le domaine économique, nous avons terminé les travaux de l'entreprise « la Ligne Verte » à CROZANT, en lien avec la mairie, propriétaire du foncier bâti. Toujours dans ce domaine, le conseil communautaire a validé un règlement d'aides économiques en favorisant l'installation ou la création de commerces et d'entreprises et en jouant son rôle de courroie de transmission entre les porteurs de projets et les consulaires.

Nos sites culturels et touristiques continuent leur développement, grâce aux améliorations apportées, mais également du fait des différentes expositions qui n'oublient pas les impressionnistes du passé et les peintres contemporains. C'est également avec plaisir que nous constatons l'engouement des Terra Aventura, à la découverte du patrimoine et des paysages de nos communes.

Je profite de cette édition pour mettre en avant les sports nature qui animent et attirent de nombreux touristes, à savoir, le canoë kayak dans les gorges de la Creuse ou de la Sédelle, ou encore les deux sites naturels d'escalade, de la Roche Galet (dit Jupille) sur la commune du BOURG D'HEM ou du Moulin Piot à CHÉNIERS.

Un grand bravo aux bénévoles, associations et collectivités, qui ont contribué à la 1ère réussite des Foulées du rail, un succès qui a regroupé près de 400 compétiteurs, heureux de découvrir nos paysages et le patrimoine architectural de la SNCF.

Je tiens à remercier tout le personnel de notre collectivité qui, sous l'impulsion de notre Directrice Générale des Services, Véronique BLANCHET, œuvre sans compter, prouvant leur attachement et leur implication dans la réussite de nos projets communs.

Merci aux élus des 17 communes pour leur confiance, conscients qu'il est difficile de satisfaire tout le monde, mais le dialogue et l'écoute nous permettent d'avancer pour le développement de notre beau territoire.

Grâce à ce nouveau magazine, je vous souhaite une belle balade en Pays dunois.

Laurent DAULNY

Président de la Communauté de communes
Conseiller départemental
Maire de DUN LE PALESTEL
Courriel : president@ccpaysdunois.fr
Tél. 05 55 89 12 03



LE BLOC COMMUNAL : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LES COMMUNES

Les précédents magazines n°7 et 8 de 2020 et 2021 ont présenté les membres du conseil communautaire, les compétences de la communauté de communes et ses relations avec les communes du territoire qui ont été invitées, cette année, à rédiger un article selon la thématique de leur choix.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE : DES MEMBRES ASSIDUS

Depuis janvier 2023, Mandana DENOUEIX a rejoint le conseil communautaire pour la commune de NAILLAT, suite à la démission de Marc FERRAND.

Le président salue l'assiduité des élus aux réunions du conseil communautaire, dont le **taux de présence est de plus de 81 %** et un **taux de participation de plus de 90 %** avec les pouvoirs, ce qui donne tout son sens au bloc communal. L'intérêt des communes est toujours défendu malgré les contraintes et les obligations liées notamment au transfert de compétences vers les communautés de communes. Le conseil communautaire s'est réuni **5 fois en 2022** et a voté **115 délibérations**. Le président a pris **103 décisions par délégation** et **121 contrats ou arrêtés**.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES : INSTANCE DE CONSULTATION ET DE COORDINATION

Elle a réuni les maires **deux fois en 2022** sur des thématiques dont l'intérêt touche en priorité les communes. Ont été abordés : Un débat sur la **mutualisation des services***, la **contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine** et la **contractualisation avec l'État**, en présence de Bastien MEROT, Secrétaire général, Sous-préfet de la Préfecture de la Creuse, où chacun a pu faire part des projets de sa commune et des besoins de financement, dans un contexte d'inflation et de diminution de moyens.

**La mutualisation des services reste un vœu pieu malgré les difficultés de recrutement de personnel qualifié, notamment aux emplois de secrétaire de mairie.*

La population diminue et passe sous la barre des 7.000 habitants en 2023

DUN LE PALESTEL	1090	SAINT SÉBASTIEN	633
NAILLAT	628	ST SULPICE LE DUNOIS	577
CHÉNIERS	557	CELLE DUNOISE (LA)	537
FRESSÉLINES	484	CROZANT	437
VILLARD	378	LAFAT	322
MAISON FEYNE	296	COLONDANES	277
BOURG D'HEM (LE)	222	JAGNAT	192
CHAPELLE BALOUÉ (LA)	125	NOUZEROLLES	96
CHAMBON JTE CROIX	82	TOTAL	6933

Seules 3 communes voient leur population augmenter : LE BOURG D'HEM, CHAMBON SAINTE CROIX et VILLARD. Les autres ont toutes perdu des habitants.

MOUVEMENT DE PERSONNEL

Il concerne le siège de la communauté de communes. Au côté de Véronique BLANCHET, Directrice Générale des Services, la toute jeune **Estelle PEIGNIN** a intégré l'équipe, depuis le 1er décembre 2022, en qualité d'assistante de gestion contractuelle, à temps complet. Depuis le 17 avril 2023, **Rachel GUILLOU**, adjoint administratif principal 1ère classe, rejoint le siège, par mutation. Elle reste à la disposition de sa collectivité d'origine avant d'exercer de nouvelles missions.

L'ORGANIGRAMME

Une équipe de 24 personnes : 14 agents permanents, 5 contractuels, 3 saisonniers et 1 remplaçant longue durée, soit 17,39 équivalents temps plein (4,46 aux affaires générales, 5,21 à la micro-crèche, 6,61 au service des sites culturels et du tourisme, 0,80 au portage des repas à domicile, 0,2 aux activités de pleine nature et 0,11 à l'entretien). Comparativement aux autres intercommunalités équivalentes et à l'offre de service proposé, les effectifs sont ajustés.



En savoir plus sur paysdunois.fr

LE SOUTIEN AUX COMMUNES SE TRADUIT ÉGALEMENT PAR DES AIDES FINANCIÈRES

Suivant un règlement d'attribution voté en début de mandat, la Communauté de communes soutient les investissements des communes en leur attribuant un fonds de concours sur présentation d'un dossier. **52.440 €** (près de 150.000 € depuis le début du mandat) ont ainsi été votés en 2022, **pour 5 projets de 3 communes**, représentant une dépense totale de 466.284 € HT.

Le fonds BOOST'ER, attribué par le Conseil départemental à la Communauté de communes du Pays dunois, d'un montant de 284.000 € sur 4 ans (2020-2023), a été dédié en priorité aux communes dès lors qu'elles respectent les axes stratégiques de la convention. **73.458 €** ont été accordés en 2022 **pour 5 dossiers de 5 communes**, représentant un montant de travaux de 734.581 € HT.

Un appui technique des services vient compléter les aides financières en tant que de besoin.

Parallèlement, l'effort financier est consenti en faveur des écoles du territoire. La communauté de communes subventionne les voyages scolaires à but pédagogique, à raison de 10 € par élève et par jour. **6.600 € ont été octroyées pour 7 voyages scolaires** depuis la rentrée de septembre 2021.

Enfin, afin de permettre **l'accès gratuit des élèves au Centre aquatique** de LA SOUTERRAINE, la communauté de communes participe annuellement à hauteur de **20.000 €** au budget de fonctionnement de la Communauté de communes du Pays sostranien.

Une subvention a été accordée à la commune de DUN LE PALESTEL pour l'organisation de la célèbre course cycliste PARIS-NICE, d'un montant de **5.000 €**. Dernièrement, la commune de LA CELLE DUNOISE a bénéficié d'une subvention de **2.000 €** pour fêter les 600 ans du pont.

4

POUR LA COMMUNE DE SAINT-SÉBASTIEN LE TRAVAIL COLLABORATIF AU SERVICE DE NOTRE TERRITOIRE !

Les habitants n'hésitent pas à donner de leur temps, partager leurs connaissances et nous faire bénéficier de leur talent ! Les rues de SAINT-SÉBASTIEN ont accueilli de bien belles **décorations de Noël**. Certains ont passé des heures dans leur atelier pour confectionner des objets en bois qui ont trôné dans les parterres : église, train, animaux. On en a pris plein les yeux ! On recommence l'année prochaine ! Pour la **mise aux normes de l'adressage**, ce sont les Sébastiennois qui ont choisi le nom des nouvelles voies ! Ils nous ont reçus chez eux (dans chaque village, un habitant a invité ses voisins chez lui pour faire travailler la mémoire collective, les souvenirs, les anecdotes, des pages de l'histoire). Le fruit de ce travail collaboratif, c'est 90 nouveaux noms de voie ! C'est une expérience riche d'enseignement, qui nous a souvent permis d'échanger autour d'autres sujets, qui vont nourrir les projets communaux. C'est la 3ème année que nous organisons **une journée citoyenne**, c'était le 13 mai. Une vingtaine de personnes, dont des écoliers, se sont mobilisés bénévolement sur la matinée pour réaliser ensemble plusieurs petits chantiers contribuant à l'amélioration du cadre de vie : ramassage de déchets, décoration de l'abri bus à Vaussu Jean, nettoyage de panneaux de signalisation, nettoyage de l'église, entretien de parterres fleuris, valorisation du petit patrimoine... D'ailleurs, certains de ces ateliers continuent à fonctionner dans l'année. Ces moments permettent de faire connaissance avec les nouveaux habitants, tisser des liens et contribuer activement au projet communal. Nous venons de vivre une belle expérience d'action collective communautaire au service du patrimoine grâce au travail remarquable d'un groupe de bénévoles qui œuvre depuis plusieurs mois sur la portion de **l'ancienne ligne de chemin de fer** de SAINT-SÉBASTIEN à DUN-LE-PALESTEL et qui, depuis quelques mois, a ciblé son investissement sur le début de la ligne, aidé par les agents techniques de notre commune ! Merci à vous ! Elle a été inaugurée le dimanche 14 mai 2023 avec la 1ère édition des FOULÉES DU RAIL que nous avons pris plaisir à accueillir pour le départ à SAINT-SÉBASTIEN, avec notre groupe de signaleurs locaux. On a tellement apprécié ce nouvel itinéraire de promenade que jeudi 18 mai, **les randonnées du patrimoine** organisées par le CODEGASS ont accueilli 222 marcheurs ! Les associations ont travaillé ensemble pour le samedi 8 juillet 2023... C'était la **2ème fête des assos** de SAINT-SÉBASTIEN. Tous les bénévoles se sont mobilisés, avec la municipalité, pour proposer une « chouette journée à passer en famille ou entre amis » avec randonnée, jeux, la première édition du Saint-Sébatlon, un repas, DJ Juju pour danser et ... le feu d'artifice ! Merci à vous !

La journée citoyenne du 13 mai



POUR LA COMMUNE DE NAILLAT UNE ÉGLISE REMARQUABLE

La commune se porte très bien et attend les résultats du prochain recensement qui laisse envisager une augmentation de la population. NAILLAT bénéficie d'un tissu associatif dynamique.

Grâce aux associations et à leurs bénévoles, impliqués et passionnés, plusieurs évènements ont lieu tout au long de l'année. NAILLAT est dotée d'un **riche patrimoine** de 682 éléments répertoriés dans le cadre d'une opération d'inventaire du patrimoine menée par la Communauté de commune du Pays dunois. L'église Saint-Médard de Noyon, édifée au XIIIème siècle, présente une particularité architecturale énigmatique : elle possède le seul et l'unique clocher tors à la toiture vrillée du département de la Creuse. L'originalité de cet édifice, adhérent de l'Association des Clochers Tors d'Europe, qui regroupe les 106 clochers de cette caractéristique, sert de symbole communal et crée du lien entre la population et son église. Le vaste chantier de la restauration complète est terminé et a rendu à ce bâtiment multiséculaire, emblème de la compétence de la génération d'artisans, toute sa splendeur. Les centaines d'étoiles de la voûte, qui surplombent l'église depuis des décennies, ont été redorées avec de la vraie poudre d'or. Une opération unique au département est lancée pour collecter des fonds contribuant à la restauration de l'église : « ciel étoilé cherche parrain ». Les fonds de cette opération sont entièrement versés à la Fondation du Patrimoine pour la rénovation de l'église de NAILLAT.

fête de l'école



POUR LA COMMUNE DE DUN-LE-PALESTEL LA SOLIDARITÉ N'EST PAS UN VAIN MOT

La solidarité est l'une des plus importantes valeurs sociales. Avec toute l'humilité qu'il convient, la commune de DUN a la volonté d'agir pour soutenir cette cause qui constitue l'un des ciments unissant les différentes communes du Pays dunois. C'est ainsi que plusieurs infrastructures sont gratuitement mises à disposition : **les deux cabinets médicaux** de la maison de santé, l'immeuble où siègent **la Croix-Rouge et les Restos du Cœur, la maison Bord** qui accueille notamment l'antenne du Conservatoire Emile Goué ainsi que diverses associations, **le gymnase** ouvert aux enfants d'une grande partie du territoire ainsi qu'aux différentes associations sportives, **les préfabriqués** réservés à l'association de football DUN-NAILLAT et à la bibliothèque anglophone de l'Entente Cordiale, **le boulodrome couvert**, et **les petites salles** où se réunissent régulièrement d'autres associations. N'oublions pas nos sapeurs-pompiers, trois de nos agents municipaux sur quatre sont pompiers volontaires au sein du centre de secours de DUN. Ils interviennent sur une grande partie du territoire du Pays dunois dès que l'urgence appelle et nous connaissons tous leur dévouement. La commune de DUN-LE-PALESTEL s'évertuera, en fonction bien entendu de ses moyens, à préserver cette valeur de solidarité, pilier fondamental de notre société.

La Croix-Rouge et les Restos du Cœur



5



LE BLOC COMMUNAL : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LES COMMUNES (SUITE)

POUR LA COMMUNE DE LA CELLE DUNOISE UNE PASSERELLE VERS LA NATURE !

Notre commune a une vocation touristique marquée avec un intérêt pour l'éco tourisme en lien avec une biodiversité préservée. LA CELLE DUNOISE, lauréate 2022 du programme Territoire Engagé pour la Nature, est la première commune de Creuse à avoir réalisé un Atlas de la Biodiversité communale. Ce travail se poursuit afin d'enrichir les connaissances en matière de vivant et vient compléter l'offre touristique en intégrant les enjeux de la biodiversité dans les réflexions sur l'aménagement et la gestion du territoire. Du 14 juillet au 12 août, LA CELLE DUNOISE fêtera son vieux pont avec un défilé costumé le 14 juillet, un spectacle de danse verticale sur le mur de la cartonnerie le 22 juillet et le 12 août, à la baignade, la représentation de la pièce : « Peines d'amour perdues », comédie de Shakespeare. Sur la période, d'autres manifestations sont à découvrir ainsi que trois expositions autour du pont. Nous souhaitons un bel été à tout le Pays dunois.



Le fournil de Clément

POUR LA COMMUNE DE VILLARD LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

Depuis plusieurs années, la commune de VILLARD s'est engagée dans des travaux de renouvellement des canalisations fuyardes de son réseau d'eau potable. Après le secteur de Tenèze / La Prugne en 2021, Chambourtrette en 2022, les canalisations des secteurs de Pramort et de la Quénière vont être remplacées. Cette dernière tranche sera réalisée d'ici fin 2024. Au total, près de 915.000 € auront été investis, financés par l'Etat, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil départemental pour près de la moitié de l'investissement. Le reste étant pris en charge par la commune.



Le trou de canalisation

POUR LA COMMUNE DE FRESSELINES DE NOUVEAUX COMMERÇANTS EN 2023

Depuis 2020, tous les commerces du bourg ont changé de gestionnaires. En pleine période de COVID, le restaurant « Les Artistes du Confluent » a été repris par Christian et Valérie VALCHER qui ont réaménagé bar, cuisine, salle de restauration, et créé une terrasse... En cette année 2023, c'est d'abord la boucherie qui a vu l'installation de Stéphane et Aurélie KAUS. De leur rencontre à FRESSELINES avec le conseil municipal, s'est construit un projet qui a séduit les organismes professionnels et bancaires et leur a permis de démarrer leur activité en janvier. Ils ont fait le choix de se fournir localement, d'être à l'écoute de la clientèle et d'offrir des produits de qualité à des tarifs corrects. Depuis le 12 mai, c'est la boulangerie qui a ouvert ses portes : Clément MANEAU, boulanger-pâtissier de formation à la production, son père Christophe à la vente. Une large variété de pains et de viennoiseries, des pâtisseries, des rayons d'épicerie bien garnis : c'est une satisfaction pour les Fresselinois de trouver ainsi dans le bourg tous les produits de première nécessité.



POUR LA COMMUNE DE LAFAT LE THÉÂTRE DE NOËL

Le 17 décembre 2022, la mairie, avec la participation de la Compagnie du théâtre Baroque, a offert aux enfants de la commune, une représentation théâtrale suivie d'un goûter de Noël, pour enfants et parents. Un moment de joie partagé et apprécié de tous, qui sera renouvelé cette année.



La compagnie du théâtre Baroque

6

POUR LA COMMUNE DE COLONDANNES L'INAUGURATION DU TERRA AVENTURA

En juillet 2022, a eu lieu l'inauguration du nouveau parcours de géocaching Terra Aventura à COLONDANNES. La municipalité a souhaité remercier les bénévoles ainsi que les propriétaires des chemins utilisés pour ce parcours en offrant un vin d'honneur. Pierre VEYSSEIX, directeur des sites touristiques et du tourisme de DUN LE PALESTEL, a présenté le jeu soulignant la beauté des paysages et la richesse du petit patrimoine de la commune. En 2022, le parcours de COLONDANNES a été entièrement refondu. Le travail de refonte a été conduit par le service tourisme de la Communauté de communes du Pays dunois et les équipes locales composés d'élus et d'habitants passionnés d'histoire. Le lancement de la saison, en juillet 2022, a vu pour notre commune l'ouverture du parcours "n'est pas tétarot qui veut" et son personnage "Zarthus". Le succès est au rendez-vous pour ce nouveau parcours avec plus de 863 validations du parcours, soit environ 2.600 personnes.



Le Poiz de Terra Aventura

POUR LA COMMUNE DU BOURG-D'HEM MARC BLOCH À L'HONNEUR

De l'exceptionnel cette année au BOURG D'HEM au cours de la traditionnelle cérémonie du 8 mai. Il faut dire que la municipalité avait choisi cette date symbolique pour rendre hommage à l'un de ses plus illustres habitants : Marc BLOCH. Agrégé d'histoire et de géographie, titulaire de chaire à La Sorbonne, il fonda les Annales d'histoire économique et sociale qui font références encore aujourd'hui. Capitaine multi-décoré de la première guerre mondiale, il exigea de réintégrer l'armée en 1939 où il assista à la débâcle de la France dont il tira « L'étrange défaite » qu'il écrivit du hameau de Fougères au BOURG D'HEM. Il rejoignit la résistance à LYON dont il devint l'un des délégués. Arrêté par la Gestapo, il fut torturé par Klaus BARBIE et fusillé en juin 1944. C'est ce destin hors du commun qui a été rappelé par Mathis, son arrière-petit-fils en ce 8 mai, au BOURG D'HEM, lors d'une touchante cérémonie où fut dévoilée la plaque qui commémore la mémoire de ce grand français qui avait choisi la Creuse.



Cérémonie du 8 Mai

POUR LA COMMUNE DE CHAMBON SAINTE CROIX LES PROJETS DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

À la suite d'une période tumultueuse, le conseil municipal est à nouveau au complet depuis 1er juin 2022. Autour du maire, Patrick TIXIER, nos élus s'organisent et réfléchissent aux projets à réaliser sur la commune avec les moyens financiers dont nous disposons. Nos projets pour l'année 2023 concernent des travaux de voirie. Nous avons prévu la réfection des routes communales localisées comme suit, une portion route de Bel Air, la route des Taniers, l'entrée rue de l'église et l'entrée de la salle polyvalente. Ces travaux sont éligibles à la DETR et devraient s'effectuer au courant du deuxième semestre 2023. Un projet d'aménagement du logement, situé au-dessus de la mairie, est à l'étude : restauration et modification de l'accès au grenier. Actuellement, l'accès aux archives communales stockées au grenier, se fait par un escalier à l'intérieur dudit logement. Le conseil municipal fait appel à un architecte afin d'étudier différentes possibilités d'aménagement.



La nouvelle équipe municipale

POUR LA COMMUNE DE LA CHAPELLE-BALOUÉ IL EN FAUT PEU POUR ÊTRE HEUREUX !

Le 3e vendredi de chaque mois, les élus de la commune vous invitent à venir goûter les produits de leurs producteurs locaux sur le marché de la place Marcel POITRENAUD, de 9h à 12h : fromages de chèvre, pizzas, volailles, fraises, légumes, thés/café, plantes, herbes et épices du sud Berry, produits dérivés du safran, mais aussi créations sur ciment... Prochaines dates : 21 juillet - 18 août - 15 septembre - 20 octobre - 17 novembre - 15 décembre 2023. Cet été, LA CHAPELLE-BALOUÉ vous propose : les représentations de la Compagnie du théâtre baroque de LAFAT au château de La Chapelle, les 9, 10, 11, 12 et 13 août, à partir de 20h30, son marché nocturne un vendredi soir d'août, à partir de 17h (date à venir), un ciné de plein air à l'épicerie, avec dégustation de glaces et pizzas (date à venir), le rendez-vous des amateurs d'astronomie (date à venir). Retrouvez toute l'actualité de la commune (dates, événements, infos pratiques) sur son Facebook : <https://www.facebook.com/LaChapelleBaloue>. Nos commerçants qui mettent LA CHAPELLE à l'honneur : l'épicerie Mon rayon de soleil et ses nouveaux gérants : Philippe et Carole vous accueillent, du mardi au vendredi, de 8h30 à 19h, le samedi de 8h30 à 19h (livraisons le matin), le dimanche de 8h30 à 13h - 06 88 71 69 00, les Serres de la Chapelle : Patrick JOSSE vous ouvre ses portes, de 9h à 12h et de 14h à 18h, du lundi au samedi - 05 55 63 51 91, Josiane DEROUET, productrice de fromages et crème fraîche, 3 village de Coculet - 05 55 63 55 90, Le Colibri de Compostelle accueille les pèlerins de St-Jacques en donativo - 06 08 73 11 57. À bientôt, sur les pas du chemin de St-Jacques-de-Compostelle...



Le marché

7



LE POINT SUR LES FINANCES ET LES BUDGETS

Après la « défusion » de 2019 de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse, la Communauté de communes du Pays dunois vient de terminer sa 3ème année de gestion. Malgré la crise énergétique et l'inflation qui pèsent sur les ménages comme sur les collectivités, la maîtrise des dépenses de fonctionnement s'inscrit dans la durée.

La clôture de l'exercice 2022 dégage un excédent moindre que l'année précédente mais le résultat cumulé conforte la Communauté de communes dans la sérénité. En 2023, le conseil communautaire a adopté un règlement budgétaire et financier après le passage à un nouveau référentiel de comptabilité, et a instauré les autorisations d'engagement et autorisations de programme.

SYNTHÈSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Examinés au préalable par la Commission des finances, ces comptes ont été approuvés par le conseil communautaire le 27 mars 2023. Ils sont le reflet exact des comptes de gestion du receveur validés le même jour.

BUDGETS	Budget général		Budget annexe "Enfance - jeunesse"		Budget rattaché "sites culturels et touristiques"		Budget annexe "ZA chabannes" (budget à comptabilité de stocks)	
	Compte administratif 2022	Budget 2023	Compte administratif 2022	Budget 2023	Compte administratif 2022	Budget 2023	Compte administratif 2022	Budget 2023
Synthèse des comptes administratifs 2022 et des budgets primitifs 2023								
Section de fonctionnement - dépenses	4 264 621,62 €	5 824 513,00 €	226 903,56 €	265 055,00 €	430 323,04 €	572 980,00 €	691 743,50 €	1 152 714,36 €
Section de fonctionnement - recettes	5 590 739,44 €	5 824 513,00 €	226 903,56 €	265 055,00 €	430 323,04 €	572 980,00 €	905 927,70 €	1 152 714,36 €
Dont excédent de fonctionnement reporté	932 763,52 €				8 300,74 €		214 184,20 €	214 184,20 €
Résultat fonctionnement 2022 (R-D- reports)	393 354,30 €				- 8 300,74 €		- €	- €
Résultat fonctionnement 2022 (R-D cumulé)	1 326 117,82 €				- €		214 184,20 €	
Section d'investissement - dépenses	1 692 349,43 €						732 069,10 €	1 193 034,96 €
Dont déficit d'investissement reporté	284 974,49 €						40 325,60 €	
Section d'investissement - recettes	1 578 792,93 €						691 743,50 €	1 193 034,96 €
Dont excédent d'investissement reporté	- €							
Résultat investissement 2022 (R-D-reports)	171 417,99 €						- €	- €
Résultat investissement 2022 (R-D cumulé)	- 113 556,50 €						- 40 325,60 €	- €

Pour le budget principal, le compte administratif 2022 fait ressortir un excédent de 393.354,30 €, soit 173.579 € de moins par rapport à 2021. Il a été impacté par une charge d'amortissement des travaux des biens mis à disposition (+ 80.000 € pour l'Espace Monet Rollinat) dont les dépenses ont été intégrées en 2022, par l'inflation, les augmentations salariales (SMIC et points d'indice), les aides consenties aux communes, notamment les subventions sur les voyages scolaires et la participation à l'accès du Centre aquatique de LA SOUTERRAINE.

L'excédent cumulé est tout de même de 1.326.117,82 € à la clôture de l'exercice 2022. Les finances sont saines, la gestion est rigoureuse et les contrats de fournitures et de maintenance sont négociés régulièrement.

La Communauté de communes du Pays dunois peut envisager le futur sereinement et réaliser des projets.

Pour le budget principal, la section de fonctionnement du budget primitif 2023 est équilibrée et sincère pour un montant de 5,8 millions d'euros (hors budgets annexes et rattachés).

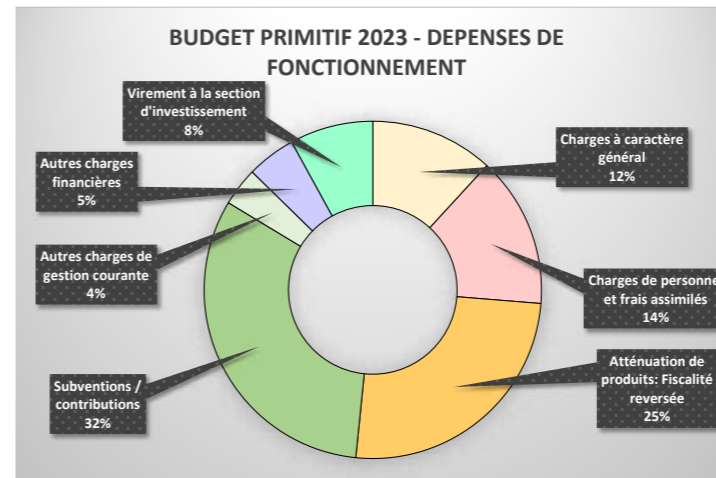
En hausse par rapport à 2022, il intègre notamment l'étude de préfiguration du transfert des compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif, soit 113.535 € en 2023 (l'autorisation d'engagement est de 227.671 € TTC, sur 2 ans). Il tient compte des dépenses relatives à l'énergie électrique dont l'estimation est multipliée par trois par rapport à l'année précédente.

La masse salariale est également impactée par le recrutement d'agents d'accueil à la micro-crèche (congés de maternité) mais aussi par le passage d'agents à la CNRACL, par l'augmentation des points d'indice et par le recrutement d'un agent chargé du développement économique.

LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2023 EN DÉTAIL

Il est composé de 2 sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Nouveauté sur le budget primitif 2023 : des aides aux entreprises du territoire : un vrai coup de pouce au tissu économique (cf. page dédiée) !

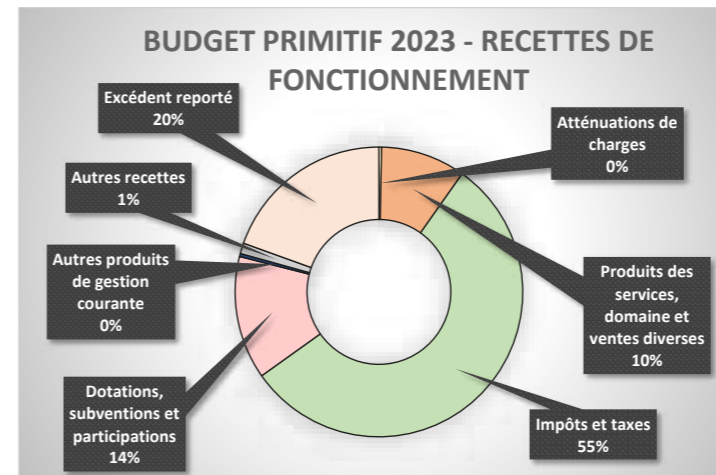
La section de Fonctionnement : les dépenses



Chapitres	Libellés	Détails	Montant	Montant
011	Charges à caractère général	Dépenses de gestion courante hors personnel (entretien, achats courants, concours divers)	530 210,36 €	
		Cotisations aux organismes (SDEC, MEF, CPIE...)	45 000,00 €	688 745,36 €
		Etude de préfiguration - transfert compétences eau et assainissement	113 535,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	Charges de personnel et frais assimilés	842 500,00 €	842 500,00 €
014	Atténuation de produits: Fiscalité reversée	Fiscalité reversée (FNIGR + attribution de compensation)	1 474 947,00 €	1 474 947,00 €
85	Subventions / contributions	Subventions d'équilibre aux autres budgets	440 382,50 €	
		Subvention la palette (missions déléguées Centre de Loisirs Sans Hébergement, Maison France Services, ...)	160 000,00 €	
		Subvention amélioration de l'habitat privé	24 000,00 €	
		Subventions aux associations locales (manifestations, etc...)	30 000,00 €	1 865 623,50 €
		Subventions aux voyages des écoles	10 000,00 €	
		Contributions obligatoires aux syndicats (Evolis23, GEMAPI, DORSAL SMIPAC, ...)	1 125 000,00 €	
		Autres contributions	55 241,00 €	
		Subventions de fonctionnement aux communes	21 000,00 €	
		Autres charges de gestion courante	214 330,14 €	214 330,14 €
65	Autres charges financières	Charges financières (frais d'emprunts...)	12 649,08 €	273 257,65 €
68	Autres charges financières	Dotations aux amortissements et provisions	200 608,57 €	
023	Virement à la section d'investissement		465 109,35 €	465 109,35 €
Total dépenses de fonctionnement			5 824 513,00 €	5 824 513,00 €

**(dont 968.792 € à évolis23 pour la collecte et le traitement des déchets ménagers)*

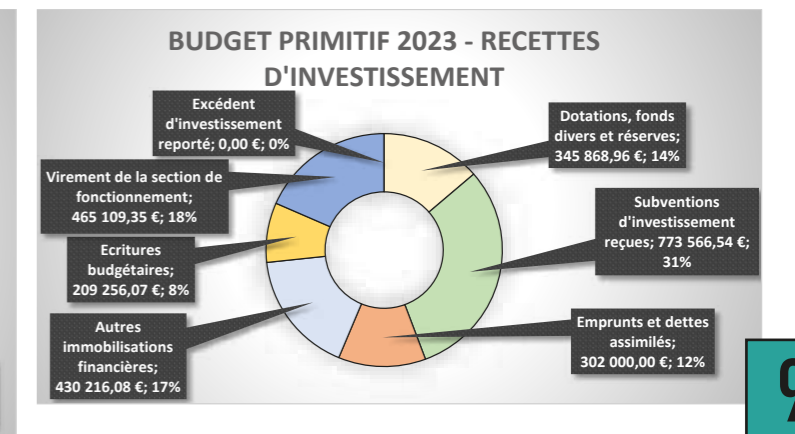
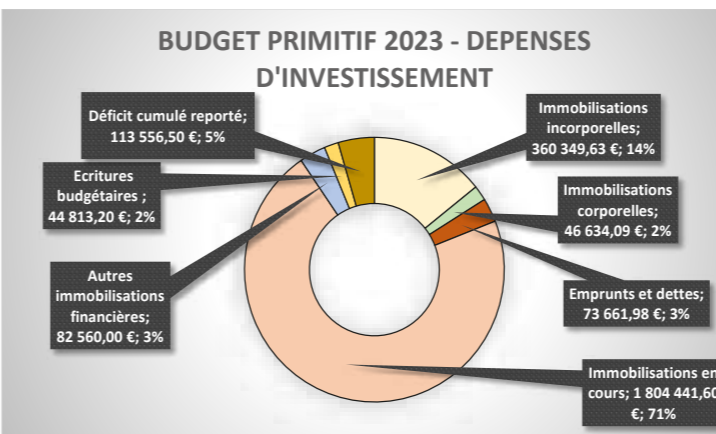
La section de Fonctionnement : les recettes



Chapitres	Libellé	Détails	Montant	Montant
013	Atténuations de charges	Divers remboursements de charges	17 200,67 €	17 200,67 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	Recettes des services (dont repas)	148 214,25 €	555 214,25 €
		Remboursement de charges des budgets enfance et tourisme	407 000,00 €	
73	Impôts et taxes	Recettes fiscales	3 223 632,00 €	3 223 632,00 €
74	Dotations, subventions et participations	Dotations et compensations de l'Etat	671 019,00 €	801 614,90 €
		Subventions (dont étude du transfert de l'eau et l'assainissement)	130 595,90 €	
75	Autres produits de gestion courante	Recettes de gestion courante (loyers, etc...)	20 160,00 €	20 160,00 €
76	Autres recettes	Produits financiers	1 714,83 €	
77	Autres recettes	Produits exceptionnels	37 166,06 €	68 880,89 €
78	Autres recettes	Reprise provisions semi-budgétaires	30 000,00 €	
002	Excédent reporté	Excédent reporté 2022	1 137 810,29 €	1 137 810,29 €
Total recettes de fonctionnement			5 824 513,00 €	5 824 513,00 €

La section d'investissement : les dépenses et les recettes

Le détail des travaux et des études est à retrouver dans la rubrique « le point sur les projets en cours » du magazine.





LE POINT SUR LES FINANCES ET LES BUDGETS (SUITE)

LA FISCALITÉ

La fiscalité est impactée par l'inflation. Les taux votés des taxes additionnelles : un produit de 988.586 €

Le conseil communautaire vote les taux identiques depuis 3 années : La Taxe foncière bâti : 0,615 %, la taxe foncière non bâti, 5,09 %, la cotisation foncière des entreprises : 30,67 % et la taxe d'habitation qui fait à nouveau l'objet d'un vote en 2023 : 11,49 %. Cependant, la loi de finances 2023 a fixé le coefficient de revalorisation des valeurs locatives qui induit un taux de 7,1 % tenant compte de l'indice des prix à la consommation impacté par l'inflation. Cela engendre, par voie de conséquence, une augmentation des impôts locaux.

Il a également voté la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) au taux de 10,34 % sur la part fixe du produit attendu par le Syndicat Mixte EVOLIS 23, soit **794.872 €**. La part variable (produit de taxe incitative) est de **174.272 €**.

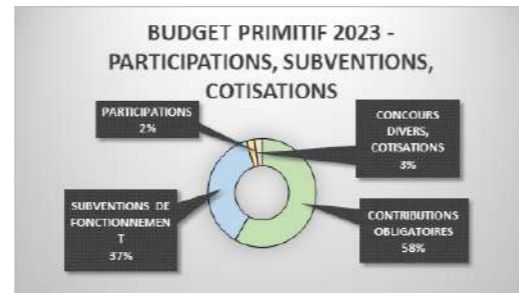
Les recettes fiscales sans pouvoir de vote et les compensations de l'État : un produit de 1.693.489 €

Les autres impôts des entreprises, la TASCOM et l'IFER, assurent un produit de **164.855 €**, et la TAFNB, **4.498 €**. L'État compense intégralement la suppression des taxes. C'est le cas de la taxe d'habitation des résidences principales par le paiement d'une fraction sur la TVA qui est de **910.305 €**, et de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont le montant est de **222.031 €** (notifié après le vote du budget). D'autres allocations compensatrices de l'Etat s'élèvent à **351.298 €**. Ce produit est diminué de **692.652 €** qui est reversé à l'Etat au titre du FNGIR (Fond National de Garantie Individuelle des Ressources), par un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements institué par la suppression de la taxe professionnelle en 2010. La recette « impôts et taxes » du budget est de **3.223.632,00 €** car elle comprend, en plus la taxe de séjour (20.000 € estimés), l'attribution de compensation reversée par les communes (51.095 €) et le Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et Communales (FPIC) (75.000 € estimés).

Les contributions, subventions et autres participations Un tiers du budget

Dans le budget prévisionnel 2023 de fonctionnement, elles représentent 1,886 millions d'euros. Les contributions obligatoires sont fixées par les statuts des syndicats et votés par les conseils syndicaux. Les subventions sont les aides financières versées dans le but de favoriser une activité d'intérêt général. Elles sont votées à l'initiative de la Communauté de communes, par le conseil communautaire, dans le cadre de sa politique de soutien (enfance/jeunesse, habitat et culturel) et d'aménagement du territoire.

	Bénéficiaires	Objet	Montant	Montant
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	Syndicat Mixte EVOLIS 23	Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés	969 032,36 €	1 099 412,50 €
	Syndicats Mixtes en lien avec la compétence GEMAPI (SIARCA, SIASEBRE, SMABAC, SMPBC)	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	49 482,28 €	
	Syndicat Mixte de la Forteresse de Crozant	Protection, sauvegarde, exploitation et valorisation de la citadelle de Crozant	39 174,76 €	
	Syndicat Mixte Interdépartemental du Parc d'Activités de la Croisière (SMIPAC)	Aménagement, équipement, promotion, commercialisation et la gestion du Parc d'activités de la Croisière	19 694,25 €	
	Syndicat Mixte DORSAL	Déploiement de la fibre optique	12 676,39 €	
	Syndicat Mixte Conservatoire Emile Goué	Formation musicale, sensibilisation à l'art musical, soutien au niveau pédagogique et artistique, ...	9 352,46 €	
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	Budgets annexes et rattachés CCPD	Subventions d'équilibre Sites culturels et touristiques, petite enfance	440 382,50 €	699 211,00 €
	Association La Palette	Missions déléguées par la CCPD : enfance et pôle ressources	160 000,00 €	
	Communes CCPD	Subventions voyages scolaires, participation transports piscines, etc...	31 000,00 €	
	Associations locales	Manifestations d'intérêt communautaire	30 000,00 €	
	Propriétaires privés	Subventions aides à l'amélioration de l'habitat	24 000,00 €	
	Structures d'animation habitat (Creuse Habitat + Rénov'23)	Missions d'accompagnement des porteurs de projets liés à l'habitat privé	10 628,50 €	
	Association Sports Loisirs Dunois	Participation au poste d'animateur sport nature	1 700,00 €	
	Agence d'attractivité et d'aménagement AAA2.3 (CD 23)	Assistance technique, juridique, financière dans les domaines ouverts par la réglementation	1 500,00 €	
CONCOURS DIVERS, COTISATIONS	Ciné Plus, MEF, Initiatives Creuses, AMF, ADCF	Diverses cotisations	45 000,00 €	45 000,00 €
PARTICIPATIONS	Centre Aquatique du Pays Sostranien	Participation aux frais de fonctionnement	20 000,00 €	43 000,00 €
	Entente communautaire Ouest Creuse (à ex-CCMVOIC)	Service mutualisé sur l'ouest creuse	23 000,00 €	
	Total		1 886 623,50 €	1 886 623,50 €



LES AUTRES BUDGETS EN QUELQUES MOTS

Enfance Il supporte essentiellement les dépenses et recettes du service micro-crèche. Il s'équilibre pour 2023 à 265.055 € (prévisionnel).

En 2022, une subvention d'équilibre du budget principal de 47.046 € a été nécessaire pour assurer l'équilibre à la clôture de l'exercice.

Sites culturels et touristiques Il supporte les dépenses (charges de personnel, frais de fonctionnement des établissements culturels) et recettes (billetterie, vente de produits, subventions...) du service tourisme (office de tourisme) et des 4 sites culturels : Forteresse de Crozant, Espace Monet Rollinat, Tuilerie de Pouligny et Hôtel Lépinat. En 2022, le budget principal est intervenu à hauteur de 340.187,50 € assurant l'équilibre.

10

Zone d'activité Chabannes Il retrace, à travers une gestion des stocks, les aménagements et ventes de parcelles de la zone.

LES CONTRIBUTIONS AUX SYNDICATS

Les syndicats et les communautés de communes sont des établissements de coopération intercommunale (EPCI). Ce sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité. Si les communautés de communes à fiscalité propre disposent de compétences liées à leurs statuts, elles peuvent aussi adhérer à des syndicats pour gérer les équipements ou services en commun ou élaborer des projets. Les syndicats fixent les participations financières de leurs adhérents dans leurs statuts.

La Communauté de communes du Pays dunois est membre de 6 syndicats mixtes dont EVOLIS 23, DORSAL (fibre) et 4 qui assurent, à sa place, la compétence GEMAPI (voir pages suivantes).

Elle est également membre d'autres syndicats, notamment :

- * le Syndicat mixte de la Forteresse de CROZANT,
- * le Syndicat mixte du Parc d'activités de la Croisière (SMIPAC),
- * le Syndicat mixte du Conservatoire Emile GOUE.

Le Syndicat mixte de la Forteresse de CROZANT

Le site des vestiges de la Forteresse de Crozant, classé Monument Historique, lieu emblématique du Nord de la Creuse de par son riche patrimoine historique, culturel et paysager, est géré, depuis 2009, dans le cadre d'un bail emphytéotique, par le Syndicat mixte pour la sauvegarde et la valorisation de la forteresse de CROZANT, composé du Conseil départemental de la Creuse, de la Communauté de communes du Pays dunois et de la commune de CROZANT.

Le Syndicat mixte conduit les opérations de sauvegarde et de valorisation du site ; la promotion touristique relève de la compétence de la Communauté de communes du Pays dunois dans le cadre d'une convention de gestion.

Ainsi, le Syndicat mixte porte les projets d'investissement comme les campagnes de cristallisation des vestiges (donjon carré, tour en fer à cheval...) qui s'accompagnent de fouilles archéologiques et l'opération de « réhabilitation de l'hôtel des ruines » actuellement au stade du recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre, chargée de la conception du projet en lien avec les services de l'Etat, compte-tenu des protections au titre du patrimoine naturel et bâti s'appliquant au site.

Le budget du Syndicat mixte est soumis aux règles de la comptabilité publique. Il est établi annuellement en fonction du programme des travaux et des actions envisagées. Le montant de la participation des trois collectivités membres est fixé statutairement à 50 % pour le Conseil départemental de la Creuse, 20 % pour la commune de CROZANT et 30 % pour la Communauté de communes du Pays dunois. Parmi les recettes, figurent les entrées des visiteurs. En 2022, le site a atteint son plus haut niveau de fréquentation avec 15.351 entrées payantes. Dans l'objectif d'une mutualisation des ressources et d'une harmonisation des pratiques professionnelles, la gestion de l'accueil et de la billetterie du site est assurée par la Communauté de communes du Pays dunois, par une convention de gestion. Pour la première fois en 2022, la Communauté de communes a reversé l'excédent annuel de 21.673,06 € au Syndicat mixte. Lors des deux années précédentes, le déficit de gestion a été pris entièrement en charge par le syndicat (947,92 € et 6.896,30 €). En 2022, la participation de la Communauté de communes est exceptionnellement de 12.879,50 € au lieu des 47.864,17 € initialement prévus.

Le Syndicat mixte du Parc d'activités de la Croisière (SMIPAC)

Situé au carrefour d'infrastructures routières et numériques, le Parc d'Activités de la Croisière (PAC) dont la vocation est l'accueil d'activités industrielles, logistiques et tertiaires, couvre une superficie de 50ha. Un projet d'extension (29ha cessibles) est en phase d'études.

Budget principal 2023 : 1.129.000 € (Fonctionnement et Investissement). Il est certifié ISO 14001.

Le Syndicat Mixte du Parc d'Activités de la Croisière (SMIPAC) compte 5 communautés de communes membres de la Creuse et de la Haute-Vienne (Pays dunois, Bénévent Grand-Bourg, Pays Sostranien, Gartempe St Pardoux, Haut Limousin en Marche) et 40 délégués. La Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse a adhéré au SMIPAC, durant la fusion. La Communauté de communes du Pays dunois est donc devenue membre. Son retrait sollicité par le conseil communautaire n'a pas été validé par le conseil syndical. En 2022, sa participation financière est de 19.724 €, soit une part fixe statutaire de 10.813 € et une part variable (montant par habitant fixé chaque année) de 8.911 €. Le PAC, ce sont 16 sociétés (+ 1 projet signé) pour un total de plus de 220 salariés habitant le territoire.



En savoir plus sur smipac.com

GAMAC infogérance du groupe Picoty, opérateur télécom

Le Conservatoire de musique Emile GOUÉ



Si la musique adoucit les mœurs, elle participe également à l'éveil des enfants et des adolescents. Le Conservatoire Emile Goué, avec ses **800 élèves et 40 enseignants**, est un élément important de la politique culturelle du Département. Il intervient sur tout le territoire, dans toutes les communes et communautés de communes, que ce soit dans le cadre de l'enseignement artistique spécialisé, dans les interventions en écoles primaires ou collèges, dans les manifestations en bibliothèques ou autres lieux de diffusion. Cet ancrage territorial primordial, est la mission première du conservatoire et procède d'une mission de service public forte au service de tous les creusois. L'Antenne de DUN LE PALESTEL fait partie intégrante de ce processus depuis la rentrée scolaire 2022/2023, en offrant la possibilité de découvrir la musique avec les instruments proposés : Piano, guitare, flûte, saxophone, violon, trombone, violoncelle, contrebasse, clarinette, cor et alto. Pour l'année scolaire 2023/2024, en accord avec Laurent DAULNY, le Conservatoire Emile Goué souhaite développer cette antenne afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir pratiquer la musique, et peut-être, créer des vocations ? **Le service scolarité est à votre disposition pour tous renseignements, inscriptions, réinscriptions au 05 44 30 26 88 ou conservatoiremusique@creuse.fr.**

Conçu comme un outil artistique, au service du talent et de la créativité des creusois, le Conservatoire et l'Antenne de DUN LE PALESTEL participent pleinement au développement de la culture sur notre territoire. La participation annuelle de la Communauté de communes est de 9.352,46 € (1,32 € / habitant).

11

LA DETTE EN CHIFFRES

74.508 €

Montant des emprunts à rembourser sur 2023

767.560 €

Capital restant dû au 1er janvier 2023



GEMAPI | UNE COMPÉTENCE EXERCÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La compétence obligatoire de la Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI) a été instaurée par la loi de Modernisation de l'Action Publique et l'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014. La compétence GEMAPI répond à un besoin de replacer la gestion des cours d'eau au sein des réflexions sur l'aménagement du territoire. Elle est exercée par les Communautés de communes depuis l'entrée en vigueur de la loi, le 1er janvier 2018.

Depuis cette date, la Communauté de communes adhère aux syndicats en nom propre et gère la compétence par représentation-substitution des communes qui, auparavant, étaient membres à part entière des syndicats de rivière. Ses représentants sont donc désignés par le conseil communautaire.

La compétence GEMAPI ne remet pas en cause les pouvoirs de police du maire, ni les droits et devoirs des propriétaires.

4 syndicats sur le territoire

- * Le **SIASEBRE** sur le bassin versant de la Sédelle,
- * Le **SIARCA** sur le bassin versant de la Creuse,
- * Le **SMABCAC** sur le bassin versant de la Creuse, l'Anglin (affluent de la Gartempe) et la Claise,
- * Le **SMPBC** sur le bassin versant de la Petite Creuse.

Les missions des syndicats

Elles portent sur la réalisation des études, travaux ou actions. À cet effet, plusieurs Contrats territoriaux de Milieux Aquatiques (CTMA) ont été signés afin d'établir un programme d'actions et de financement en faveur des milieux aquatiques et des zones humides, sur plusieurs années, contre les inondations et pour la protection et la restauration des sites et des écosystèmes aquatiques. A cet effet, l'Agence de l'eau accompagne les maîtres d'ouvrage. Elle apporte les financements en complément des contributions financières de la Communauté de communes, au côté de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental.

La taxe GEMAPI

Elle a été instaurée par la même loi pour financer les missions de la GEMAPI. Cependant, elle n'a pas été mise en place par la Communauté de communes qui a trouvé son financement, depuis 2018, en prélevant sur les attributions de compensation versées aux communes, soit 91.045 € par an. Ces montants sont fixes et ne suivent pas l'évolution des participations demandées par les syndicats, à la hausse comme à la baisse, suivant leurs engagements de travaux.

En 2022, la participation, versée par la Communauté de communes aux syndicats, s'élève à 65.154 €.

Le CTMA

Le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) permet de gérer les cours d'eau par bassin versant et de répondre aux grands enjeux identifiés localement. Par exemple, après concertation des différents acteurs, le premier CTMA "Creuse aval" avait retenu comme objectifs de gestion : la sécurité des biens et des personnes, la qualité du patrimoine biologique, l'atteinte des objectifs réglementaires (notamment ceux de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau), les usages et acteurs. Un diagnostic est réalisé (prospections de terrain, état des lieux, etc.). Puis, les actions sont fixées : travaux, études, communication et animation. Une enquête publique permet de consulter les habitants et de valider le programme d'actions car les travaux sont souvent réalisés sur des parcelles privées.

Les travaux concernent souvent l'aménagement de points d'abreuvement, la mise en défens des berges, l'aménagement de passages à gué, la restauration de la ripisylve (végétation, notamment arborée et arbustive, installée sur la berge du cours d'eau), la restauration de la continuité écologique (libre circulation des poissons et des sédiments, la restauration des berges et du lit du cours d'eau (stabilisation des berges et renaturation du lit) ...

Les syndicats s'associent à d'autres maîtres d'ouvrage pour mettre en œuvre le programme d'actions du CTMA : autres collectivités du bassin versant, Chambre d'Agriculture de la Creuse, Fédération de la Creuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, association l'Escurio- CPIE des Pays Creusois, ...

SIARCA - Prospection du bureau d'étude



SIASEBRE - seuil de l'ancienne retenue d'eau potable à CROZANT



12

LE SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA SÉDELLE-CAZINE-BRÉZENTINE (SIASEBRE)

Le CTMA est terminé depuis 2022. Les travaux réalisés sur le territoire du Pays dunois avaient été prioritaires en fonction de la dégradation des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides). Entre 2017 et 2022, le SIASEBRE est intervenu sur les communes de NAILLAT, SAGNAT, LAFAT, COLONDANNES et CROZANT. Les travaux concernaient notamment la restauration de ripisylve (le boisement au bord de berges) et des aménagements de points d'abreuvement. Ce type d'actions a été financé à 80 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine et le département de la Creuse.

Les travaux ont été traités par tronçons de cours d'eau :

- * Sur la **BRÉZENTINE**, il a été aménagé 8 points d'abreuvement et restauré 2.600 ml de ripisylve, pour un montant de 27.908 € TTC,
- * Sur la **SÉDELLE**, 600 ml de ripisylve restaurée et 2 aménagements d'abreuvoirs, pour un montant de 7.380 € TTC,
- * Sur la **CAZINE**, les tronçons de travaux concernent deux Communautés de communes (Pays dunois et Pays sostranien). 11 abreuvoirs ont été mis en place et 1.200 ml de ripisylve restaurée, pour un montant global de 44.217 € TTC.



7 COMMUNES
(DUN LE PALESTEL, NAILLAT, COLONDANNES, SAGNAT, LAFAT, LA CHAPPELLE BALOUÉ ET CROZANT)
sur les 16 communes du Nord-Ouest de la Creuse.

112,5 KM²
soit 45% de la superficie totale.

Vers un nouveau contrat

La Communauté de communes du Pays dunois a deux actions importantes à mener dans un futur contrat : L'étang de Formier, commune de MAISON-FEYNE, envahi de jussie (plante envahissante) est à effacer.

Et le devenir du seuil de l'ancienne retenue d'eau potable de CROZANT (photo page 12), inutilisée depuis une cinquantaine d'années, afin d'assurer à nouveau la continuité du cours d'eau. Une étude est en cours et la restitution est prévue au deuxième semestre 2023.

L'année 2023 est une phase intermédiaire entre deux contrats pour réaliser le bilan et établir une stratégie de préservation de l'eau pour le futur. Le calendrier du prochain contrat territorial sera validé fin 2023. C'est une programmation pluriannuelle sur 6 ans qui débutera en 2024.



En savoir plus sur siasebre.fr

CONTACT

SIASEBRE | Elodie MOURIOUX
Technicienne de rivière
Bâtiment Saint Joseph 1 rue de l'Ermitage
à LA SOUTERRAINE
06 47 71 11 82
siasebre@orange.fr



LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE CREUSE ET DE SES AFFLUENTS (SIARCA)



(LE BOURG D'HEM, LA CELLE DUNOISE, CROZANT, DUN LE PALESTEL, FRESSELINES, LAFAT, MAISON-FEYNE, NAILLAT, SAINT SULPICE LE DUNOIS ET VILLARD)
sur les 12 communes du bassin versant de la Creuse.

Vers le 2ème contrat territorial

Le premier CTMA "Creuse aval", signé en novembre 2017, s'est achevé. Il a permis au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Creuse et de ses Affluents (SIARCA) de réaliser, notamment, des travaux sur les cours d'eau.

Une lettre présentant le bilan sera envoyée prochainement à l'ensemble des habitants du territoire de ce contrat.

Le SIARCA, avec l'ensemble des partenaires du bassin de la Creuse Aval, travaille à la préparation du prochain contrat territorial. Le périmètre de celui-ci va évoluer par rapport au 1er CTMA pour une meilleure cohérence hydrographique. Le nombre de partenaires va augmenter.

Principaux partenaires du 1er CTMA

La Communauté d'Agglomération du Grand GUERET | Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Creuse et de ses Affluents (SIARCA) | La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest | La Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Creuse | Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine | La Chambre d'Agriculture de la Creuse | L'association l'Escurio - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays Creusois | L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne | Le Conseil départemental de la Creuse | La Région Nouvelle-Aquitaine | La Direction Départementale des Territoires | L'Office français de la biodiversité public | L'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne.

Nouveaux partenaires du contrat territorial n°2

La Communauté de communes Creuse Confluence | La Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine | La Communauté de communes Creuse Grand Sud | Le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de la Creuse... D'autres structures souhaitant porter des actions pourront être également intégrées comme maîtres d'ouvrage.

Un état des lieux est en cours. Le bureau d'étude GÉONAT, mandaté par la Communauté d'agglomération du Grand GUÉRET, les Communautés de communes Creuse Sud-Ouest et Creuse Confluence et le SIARCA, a parcouru plusieurs cours d'eau du territoire. Après validation du diagnostic lors du comité de pilotage de fin juin, avec notamment les organismes financeurs, un programme d'actions sera élaboré. L'étape suivante est la réalisation d'une enquête publique pour approbation du programme. Puis, enfin, la signature du 2ème contrat territorial, avec les partenaires et les financeurs, est prévue début 2025. Le syndicat suit également l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Creuse (document de planification à l'échelle d'un bassin versant d'une rivière visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau).

CONTACT

SIARCA | Céline MEUNIER | Technicienne de rivière
Mairie de SAINT SULPICE LE DUNOIS
06 35 56 83 35
cmeunier@cpiepayscreusois.com

13



GEMAPI | UNE COMPÉTENCE EXERCÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (SUITE)

LE SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA BRENNÉ, DE LA CREUSE, DE L'ANGLIN ET DE LA CLAISE (SMABCAC)

3 COMMUNES

(LA CHAPPELLE BALOUÉ, CROZANT ET SAINT SÉBASTIEN) sur les 94 communes des trois bassins versants entre l'Indre & la Creuse.

SMABCAC

28 KM²

soit 1,4 % de la superficie totale de 2.440 km²

Sous la Présidence de Jean-Louis CAMUS, le SMABCAC travaille à la restauration des cours d'eau.

Différents programmes d'actions

- * Sur celui de la Creuse, des travaux de diversification du lit mineur se sont déroulés sur le ruisseau du Bouzanteuil, près de SAINT-GAULTIER (36).
- * Sur celui de l'Anglin, des travaux de restauration du lit mineur et d'aménagement de berges ont été menés sur les communes d'AZÉRABLES (36) et de MOUHET (36). Sur la partie aval, une étude de rétablissement de la continuité écologique permet de définir des projets de 5 seuils importants sur l'Anglin avec des premiers travaux d'aménagement d'une passe à poissons qui ont débuté sur la commune d'INGRANDES (36). En 2021, des travaux de mise en défens (clôtures, abreuvoirs, passages à gué) ont été réalisés à SAINT-SÉBASTIEN.
- * Sur le bassin versant de la Claise, le plus au nord du syndicat, l'étude de définition d'un futur programme de travaux est terminée. En complément, les techniciens interviennent dans des programmes de restauration de la végétation rivulaire et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (100 m³ de jussie arrachée par l'entreprise Fougère de Charente-Maritime).

Des suivis réguliers des écoulements sont menés, chaque année, en période de sécheresse avec notamment un point sur l'Abloux à SAINT-SÉBASTIEN.



CONTACT

SMABCAC | Alban MAZEROLLES
Technicien de rivière
2 Rue du Bout du Monde
à MÉZIERES EN BRENNÉ (36)
06 79 57 78 18 | bassin.claise@smabcac.fr



En savoir plus sur smabcac.fr



SMPBC - Avant travaux, encoche d'érosion



SMPBC - Après travaux, passage à gué en place



SMPBC - Embâcle à FRESSELINES



SMPBC - Fin de chantier à FRESSELINES



14

LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA PETITE CREUSE (SMPBC)

Les actions

Elles s'inscrivent obligatoirement dans le cadre de programmes pluriannuels coordonnés de type « Contrat territorial ». L'objectif est de retrouver le « bon état écologique des cours d'eau » tout en maintenant les activités économiques. Le syndicat peut se substituer aux riverains uniquement dans le cadre d'un contrat territorial défini et systématiquement en concertation, avec l'accord écrit du propriétaire. Toutes ces actions ne peuvent se faire que sur le territoire du Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse.

Plusieurs types d'actions sont mises en place afin de répondre directement aux problématiques locales :

- * Milieux Aquatiques | Zones humides
- * Agricoles | Abreuvement et mis en défens des berges
- * Plans d'eau | Analyses et aides auprès des propriétaires
- * Communication
- * Suivi

CONTACT SMPBC | Julien LEMESLE
Technicien de rivière
Le Montet à BOUSSAC-BOURG
06 07 74 28 55 | julien.lemesle@smpbc.fr



En savoir plus sur la page Facebook
Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse



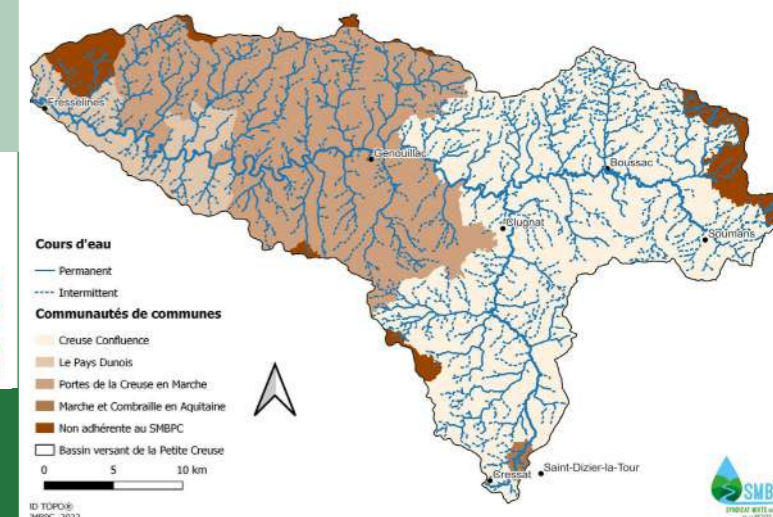
5 COMMUNES
(CHAMBON-SAINTE-CROIX,
CHENIERS, FRESSELINES, LE BOURG
D'HEM ET NOUZEROLLES)

sur les 7 communes du seul bassin versant de la Petite Creuse.

68 KM²

sur 1.250km de cours d'eau, soit 850km²

Le périmètre



DE GRANDES PRIORITÉS POUR AMÉLIORER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES EN FRANCE.

ÉCONOMISER L'EAU : DES INVESTISSEMENTS SOUTENUS PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Une situation climatique préoccupante

Dans un contexte de réchauffement climatique, l'accès à l'eau potable est l'un des enjeux majeurs du 21^{ème} siècle. Après plusieurs années de sécheresse, la situation de l'année 2022 est venue amplifier les grandes difficultés rencontrées sur le département lors des années précédentes (hormis en 2021 qui a été une année pluvieuse) avec des déficits hivernaux qui sont venus accroître les effets de la sécheresse estivale et automnale (2018 à 2020). Pour prévenir qu'une telle situation ne se reproduise, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a proposé aux EPCI de mettre en place, avec les communes de leur territoire, un plan d'actions personnalisé de sécurisation et de réduction des consommations d'eau potable, en répondant à un appel à projets « sobriété des usages » et en signant un accord de résilience. La Communauté de communes du Pays dunois a validé cet accord le 19 juin dernier.



Des subventions d'équipement aux collectivités compétentes

Les communes et syndicats d'eau pourront bénéficier de taux de subventions, de 50 à 80 %, pour les travaux de remplacement de conduites fuyardes, d'interconnexion de réseaux avec les communes voisines, de télégestion, de mise en place de télé ou radio-relève sur les compteurs de facturation, etc. Par ailleurs, par décision du conseil communautaire, la Communauté de communes répondra collectivement à l'appel à projets « sobriété des usages » en vue de passer une commande groupée de récupérateurs d'eau pluviale à destination des usagers. Le marché public, l'avance de la trésorerie et la facturation du reste à charge, après subvention, seront gérés par la Communauté de communes. Dans les prochaines semaines, un recensement précis des besoins sera réalisé auprès des usagers, avec l'aide des communes et des syndicats de l'eau. Les conteneurs sont subventionnés à 80% (Agence de l'eau : 70% et Conseil départemental : 10%), le reste à charge à facturer aux usagers est évalué entre 30 et 45 €. 2 types de récupérateurs d'eau pluviale seront proposés : conteneur grillagé de 1.000 litres, opaque ou noir, ou conteneur de 500 litres, plus esthétique. La communication sera assurée en temps opportun !

15



LES PROJETS DE TRAVAUX ET D'ÉQUIPEMENTS

La Communauté de communes du Pays dunois consacre les crédits budgétaires nécessaires à la réhabilitation ou à l'entretien courant des bâtiments.

Aussi, dans le contexte économique actuel, les projets sont exécutés dans les meilleurs délais dès les financements obtenus, afin d'éviter les surprises liées aux augmentations de tarifs.

LA RÉHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS À DUN LE PALESTEL

La charpente métallique et une couverture en zinc à joint debout ont permis d'éliminer définitivement les infiltrations d'eau dans le bâtiment et les désordres subis depuis de nombreuses années. Une climatisation et le remplacement de menuiseries extérieures ont réglé le problème de l'inconfort dû aux fortes chaleurs estivales. Enfin, la pompe à chaleur réversible donne entière satisfaction dans son fonctionnement.

Le marché de travaux validé en avril 2022 a été exécuté dans les délais permettant ainsi aux enfants d'être accueillis dans le bâtiment depuis les vacances de Toussaint.

Le bilan Financier

Dépenses		Recettes	
Travaux, maîtrise d'œuvre, organismes de contrôle et d'assurances	423.230,77 € HT	Subvention de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	279.180 € 63 %
Équipement mobilier, informatique	21.006,93 € HT	Subvention de l'État (DETR)	137.053 € 31 %
		Autofinancement Communauté de communes	28.004,70 € 6 %
Total HT	444.237,70 €	Total TTC	532.594,38 €



Le centre de loisir pendant et après les travaux



LA RÉHABILITATION DU SIÈGE

L'ancienne gare à DUN LE PALESTEL, le siège administratif de la Communauté de communes, ne bénéficiait d'aucun confort de travail, aucune isolation phonique et thermique, l'ensemble était en mauvais état. En 2022, le projet de réhabilitation a dû être reporté faute d'avoir obtenu les subventions de l'Etat, seul financement possible pour ce type de travaux. La mauvaise surprise, durant l'interruption du projet, a été une augmentation des dépenses à prévoir dans un contexte d'inflation, soit près de 200.000 €. Le marché de travaux s'élève finalement à 1.071.249 €, porté à 1.294.911 € HT et 1.553.893 € TTC avec les dépenses comprenant la maîtrise d'œuvre, le désamiantage, les bureaux de contrôle, les nouveaux équipements et le mobilier. Une autorisation de programme répartit l'opération sur deux exercices budgétaires. La subvention DETR de l'Etat s'élève à 647.455 €, soit un financement à hauteur de 50%. Le reste sera autofinancé ou couvert par un prêt. Le déménagement complet a été effectué dans les locaux communaux (ancienne trésorerie) durant une année, ce qui a permis un démarrage rapide des travaux dès le 24 avril. Les travaux de couverture sont terminés, les démolitions intérieures, le remplacement des poteaux de soutènement pour renforcer la structure, ainsi que le terrassement en vue de l'extension du bâtiment sont réalisés. Le projet préserve l'architecture du bâtiment. Une acquisition de terrain a été réalisée pour l'aménagement du parking. Une permission de voirie permanente est délivrée afin de sécuriser les accès de la Communauté de communes dans le cadre d'un aménagement du carrefour (l'avenue Auguste Lacôte, la rue du 19 mars 1962 et l'avenue de Verdun).



Les travaux à l'ancienne gare



L'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE VOIE FERRÉE

En juin 2022, le conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire « la création, le balisage, la signalétique, l'animation et la promotion » de l'ancienne voie ferrée présente sur le pays dunois de SAINT SÉBASTIEN à ST SULPICE LE DUNOIS dans le cadre du projet « L'Échappée verte ». En novembre 2022, il valide le projet d'aménagement de 29 kms, à destination des randonneurs de toute nature et en vue de développer des animations sportives. Le projet nécessitait de reprendre la liste des points noirs du linéaire, de rouvrir les zones inaccessibles en valorisant le bois extrait, de retirer les décharges sauvages et de définir les travaux à réaliser sur l'ancienne voie et les ouvrages d'art (ponts) en partenariat avec les communes. Ces travaux sont complétés par le travail important de défrichement déjà réalisé par des bénévoles en vue de l'organisation de la course pédestre « Les Foulées du rail » du 14 mai 2023.

Après une première estimation des travaux de 166.040 € HT comprenant l'empierrement, le montant de 91.340 € HT est retenu, incluant nettoyage, défrichage, arbres à abattre, gravats à évacuer, fossées à récurer, pose de tuyaux annelés, terre à étaler et maçonnerie. La Communauté de communes a validé le devis d'EVOLIS 23 afin d'évacuer des souches en bordure de voie et de nettoyer une partie située aux Escures, commune de CROZANT, pour un montant de 14.195 € HT. La commune de SAINT SULPICE LE DUNOIS a pris en charge les travaux d'une portion près de Gest, pour un montant d'environ 4.000 € HT. La présence d'une ancienne décharge d'ordures ménagères de la commune de CROZANT aux Coutures, mérite qu'une attention particulière lui soit accordée, son élimination engendrerait, toutefois, une dépense très importante.



Les travaux sur l'ancienne voie ferrée - La Tuilerie de Pouigny vue du ciel



L'EXTENSION DE LA LIGNE VERTE À CROZANT

Le marché de travaux validé, également en avril 2022, par le conseil communautaire, a été réalisé dans les délais. Le rez-de-chaussée de l'ancienne école, mis à disposition par la commune de CROZANT, dans le cadre de la compétence économique exercée par la Communauté de communes, a été livré à l'entreprise LA LIGNE VERTE, centre d'appels, le 20 décembre 2022. Le premier étage, occupé depuis 2005, a fait également l'objet de travaux de rénovation pour le confort de ses occupants.

Depuis, LA LIGNE VERTE a pu développer son service téléphonique « CREUSE SERVICE » à destination de tous les usagers.

Le bilan Financier

Dépenses		Recettes	
Travaux, maîtrise d'œuvre, organismes de contrôle et d'assurances	193.312,85 € HT	Subvention de l'État (DETR)	94.768 € 49 %
Équipement mobilier, informatique	0 € HT	Subvention de l'État (DSIL)	54.000 € 28 %
		Autofinancement Communauté de communes	44.544,85 € 23 %
Total HT	193.312,85 €	Total TTC	231.975,42 €

16

LE PROJET STRUCTURANT DE LA TUILERIE DE POULIGNY À CHÉNIERS

La Communauté de communes assure la gestion et l'animation de la Tuilerie de Pouigny par convention avec la commune de CHÉNIERS, propriétaire des lieux. Si le conseil municipal de CHÉNIERS a déjà réalisé des travaux de réfection de toitures, il reste beaucoup à faire pour la réhabilitation d'un ensemble dont la dernière restauration date des années 90.

La commune de CHÉNIERS a donc sollicité la Communauté de communes afin qu'elle prenne la compétence en reconnaissant le site d'intérêt communautaire, en vue de la prise en charge des travaux nécessaires. Au préalable, devant l'ampleur des travaux à réaliser, le conseil communautaire a décidé de lancer une étude auprès d'un programmiste qui évaluera les besoins réels, la faisabilité du projet et l'estimation des dépenses à prévoir. Le coût de fonctionnement annuel, sur une période de 3 à 5 ans, sera analysé dans ce contexte. Un groupe de travail a déjà avancé des idées en vue du développement futur du site. La scénographie liée à l'histoire de la Tuilerie est à repenser et peut-être à compléter par l'histoire des vieux métiers en lien avec la fête annuelle sur le site. Cette idée est complétée par la reconstitution de la Tuilerie, en ferme du 19ème, en aménageant une partie des abords en terrains cultivés (jardin, champs, verger) et en accueillant des animaux. L'histoire des maçons de la Creuse aurait également sa place dans le projet. Il faut repenser le parcours clients en lien avec les courants actuels du marketing touristique et culturel et l'attente de la clientèle. Par ailleurs, il peut être envisagé un lieu de formation professionnelle pour la transmission des savoir-faire. Cela est lié à la mise en place d'hébergements. Pour un fonctionnement durant toute l'année, le mode de chauffage sera adapté en pensant développement durable.

17



LES PROJETS DE TRAVAUX ET D'ÉQUIPEMENTS (SUITE)

LE PROJET DE CRÉATION D'UNE MICRO-FOLIE À LA CELLE DUNOISE

L'intérêt communautaire

En octobre 2022, la Communauté de communes a été retenue dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Préfecture de Région Nouvelle-Aquitaine en vue de la création d'une Micro-folie. Il s'agit d'un Musée numérique qui permet la diffusion des bases de données des œuvres des grands musées nationaux. Il est complété d'équipements de réalité virtuelle et sert également d'espace scénique et d'expositions. Il se veut un lieu d'échanges autour de la thématique ART-PAYSAGE, en rapport avec la Vallée des Peintres, associé au développement des actions culturelles du territoire en lien avec les acteurs locaux (Tiers-lieux, France services, associations, communes, écoles, collège...) afin de développer des actions, grâce à la transmission et l'échange de pratiques et de savoir-faire. Ce lieu est ouvert gratuitement au public. Une diffusion hors les murs de la Micro-folie est envisagée également. Considérant le rayonnement intercommunal de ce projet autour des sites touristiques et culturels existants, le conseil communautaire l'a reconnu d'intérêt communautaire en prenant la compétence, ce qui implique la prise en charge des travaux. Dans ce contexte, la commune de LA CELLE DUNOISE a validé la mise à disposition du bâtiment vacant, utilisé par le passé par la base nature VTT/Canoë.

Le projet de travaux

Si la surface des locaux correspond au projet, l'usage précédent du bâtiment nécessite des travaux relativement importants, en vue de créer un lieu à aménager et à équiper suivant le cahier des charges de l'Etablissement Public de la Villette (Ministère de la Culture).

Afin de connaître l'enveloppe financière à lui consacrer et de rechercher les financements, le conseil communautaire a décidé de réaliser une étude de faisabilité. Parallèlement, une analyse du fonctionnement (organisation, dépenses) sera réalisée en tenant compte de l'intérêt que trouveront, dans cet espace culturel, les établissements scolaires du territoire. Les résultats de l'étude seront connus en septembre 2023.



LES AUTRES TRAVAUX DE BÂTIMENTS



FRESSELINES

Aménagement des allées d'accès au bâtiment de l'Espace Monet Rollinat

Travaux réalisés en 2023, après la saison estivale.



DUN LE PALESTEL

Projet d'aménagement des sanitaires au court de tennis couvert

Travaux reportés faute d'avoir pu obtenir la subvention DETR de l'État. Coût estimé à 80.000 € TTC.

18

DÉCHETS DES ENTREPRISES VERS LA CRÉATION D'UNE PLATEFORME À DUN LE PALESTEL

Une nouvelle réglementation émane de la loi Anti Gaspillage et Économie Circulaire, dite loi AGEC du 10 février 2020. Elle a pour objectif général d'améliorer la gestion des déchets des professionnels des secteurs des travaux publics et du bâtiment mais aussi d'autres entreprises, afin de limiter la production et favoriser le réemploi et le recyclage. Un des axes phares est de lutter contre les dépôts sauvages. La gestion des déchets est une préoccupation majeure de tous les usagers. EVOLIS 23 assure la gestion des seuls déchets ménagers et accordait, jusqu'à présent, une tolérance aux entreprises en accueillant leurs déchets dans les déchetteries, faute d'équipements dédiés.

La Communauté de communes se penche sur les solutions à mettre en place pour la gestion des déchets inertes, des déchets « 7 flux » et de réemploi, à l'annonce de la fermeture prochaine des déchetteries aux entreprises.

Les déchets des entreprises : c'est quoi ?

Il s'agit des déchets produits par l'activité de construction tels que les matériaux inertes qui sont les produits routiers, de démolition et les terres en mélange ainsi que les déchets « 7 flux ». Ce sont aussi les produits qui, avant de devenir des déchets, pourraient être réemployés (déchets de réemploi). Les entreprises ont désormais l'obligation d'assurer la traçabilité des déchets produits.

Le tri 7 flux

1 Papiers, cartons	2 Métaux (ferreux et non ferreux)	3 Plastiques	4 Verre (recyclable à l'infini)
5 Bois	6 Déchets de fraction minérale (Béton...)	7 Déchets de plâtre	



À l'écoute des entreprises du territoire

Lors du conseil communautaire du 19/06/2023, le président a lancé le débat. Les élus souhaitent, unanimement, qu'une plateforme satellite soit construite à DUN LE PALESTEL. Ce vœu est argumenté par la présence d'un nombre d'entreprises sur le territoire, l'éloignement des autres plateformes du département et l'approvisionnement en matériaux sur place, ce qui évite des frais et diminue le temps de déplacement.

Un contact a été pris avec EC³ qui a communiqué les modalités de construction d'une plateforme et le financement à prévoir. Un terrain de 3.000 m² est nécessaire pour mener à bien ce type de projet.

Une démarche est, d'ores et déjà, engagée afin d'acquiescer un terrain nécessaire à la construction d'une plateforme satellite à DUN LE PALESTEL.

Le rôle et l'organisation d'EC³

EC³ (Economie Circulaire de la Construction en Creuse) est une association qui est née de la volonté commune d'entrepreneurs creusois, de syndicats de professionnels, de collectivités gestionnaires des déchets et des chambres consulaires, d'apporter une solution pratique et conforme à la réglementation en vigueur.

Cela se traduit sur le terrain par l'implantation, sur tout le département, de plateformes dédiées (1 principale, 1 secondaire et 9 satellites) à la réception des déchets triés à la source et répartis dans des contenants spécifiques afin de permettre une valorisation maximale des matières.

Actuellement, les professionnels ont accès à deux plateformes EC³ : SAINTE-FEYRE et SAINT DIZIER-MASBARAUD. La création des plateformes est portée par des entreprises privées ou des collectivités publiques. EC³ en assure la gestion par la signature d'une convention.

L'organisation d'EC³ est identique pour toutes les plateformes sur le territoire creusois : codes d'accès fournis à l'entreprise adhérente, horaires d'ouverture identiques et respect du règlement intérieur.

ACCÈS DÉCHETTERIE DE DUN LE PALESTEL

Suite à une analyse de la fréquentation, la déchetterie d'EVOLIS 23 à DUN LE PALESTEL s'adapte au nombre de passages très élevé.

NOUVEAU : du 02 mai au 31 octobre 2023 inclus, elle reçoit les après-midi, du mercredi au samedi, de 13H30 à 18H, en plus des matinées habituelles.

Pour tout savoir sur le fonctionnement des déchetteries d'EVOLIS 23 en 1 clic !



Découvrez l'organisation d'EC³ en un clic !

19



LES ÉTUDES EN COURS



© Mandana_DENOUEIX - Réunion PLUI avec le cabinet KARTHEO

Dès le début du mandat communautaire, les élus ont souhaité réfléchir à un outil de planification permettant de sortir du Règlement National d'Urbanisme, dont les règles sont fixées par le code de l'Urbanisme. Les élus ont décidé l'élaboration d'un PLUI afin de maîtriser l'urbanisation du territoire.

Parce qu'elles constituent des outils d'aides à la décision, les études de préfiguration sont nécessaires. Deux thématiques sont concernées : le transfert obligatoire des compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif à la Communauté de communes, le 1er janvier 2026 et l'élaboration d'un ou plusieurs Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du département de la Creuse. Le 1er est conduit par la Communauté de communes, le 2ème par l'Agence d'Aménagement et d'Attractivité (AAA 2.3), établissement du Conseil départemental.

L'ÉTUDE DE PRÉFIGURATION DU TRANSFERT DE COMPÉTENCES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Communauté de communes du Pays dunois a souhaité avoir recours aux services d'experts financiers, techniques et juridiques pour la réalisation du transfert de compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif, des communes et syndicats à la Communauté de communes, sur l'ensemble de son territoire, le 1er janvier 2026. Si à plusieurs reprises, le législateur a envisagé de revenir sur cette obligation, il n'en est rien. Les enjeux sociaux et environnementaux forts, soulignés par des sécheresses successives, soulignent la nécessité d'une gestion de l'eau potable et de l'assainissement à l'échelle intercommunale.

Le conseil communautaire, après appel d'offres, a confié l'étude de préfiguration au groupement FINANCE CONSULT de LYON (69), lors de la séance du 26 septembre 2022. Sa mission a démarré en début d'année, pour 24 mois.

Le montant de l'étude s'élève à 92.750 € HT pour l'eau potable et à 96.476 € HT pour l'assainissement collectif, soit un total de 189.726 € HT et 227.671 € TTC. Cette étude est subventionnée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de 113.836 € et par le Conseil départemental, pour 47.306 €. Le reste à charge de la Communauté de communes s'élève donc à 66.529 €.

Les missions confiées au bureau d'études : une tranche ferme et une tranche optionnelle

- 1** La tranche ferme
 - État des lieux et diagnostic technique, organisationnel, juridique et financier des services existants pour la compétence eau potable.
 - Étude de scénarios de transfert de la compétence.
 - Une feuille de route d'application avec remise des outils de prospective financière et de convergence tarifaire, accompagnement administratif et juridique de mise en œuvre de la feuille de route.
 - Concaténation des bases de données patrimoniales et des plans.
- 2** La tranche optionnelle
 - Accompagnement à l'organisation sur la première année d'exercice.

La réunion de lancement : des éclaircissements apportés aux élus

Les bureaux d'études FINANCE CONSULT, VERDI et le cabinet d'avocats ADALTYNS ont organisé la réunion de lancement avec les élus (comité de pilotage) le 18 janvier dernier. A cette occasion, à l'appui d'un diaporama, les membres du groupement ont informé les élus des règles qui encadrent le transfert de compétences. Quel que soit le mode de fonctionnement, communal ou syndical, le transfert sera effectif le 1er janvier 2026. Les bureaux d'études ont déjà rencontré les maires et présidents des syndicats permettant de collecter toutes les données (documents budgétaires et financiers, juridiques, techniques, l'organisation des ressources humaines et organisationnelles) sur les 3 derniers exercices, afin de dresser l'état des lieux (phase 1). La phase 2, outil d'aide à la décision, prévoit l'élaboration et la comparaison de 3 scénarios au regard des conclusions des études de la phase 1 avec une définition d'organisation de services. Les différentes solutions seront envisagées pour réaliser les transferts de compétences dans les meilleures conditions avec l'étude de l'impact sur les services préexistants.

En bref sur le territoire



14 ENTITÉS
10 COMMUNES en régie communale.
4 SYNDICATS dont 3 en régie et 1 en délégation de service public.



11 ENTITÉS
pour 11 communes



20



LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

La Communauté de communes Pays dunois a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en début d'année 2022. Ce document est un outil de gestion de l'urbanisme et de planification territoriale qui permet d'avoir une vision prospective de notre territoire à l'horizon 2034. C'est un document juridiquement opposable à toutes demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables de travaux...) qui fera référence en matière de gestion et d'administration du droit des sols, une fois approuvé, vraisemblablement au cours de l'année 2024.

L'élaboration du PLUi est confié au cabinet KARTHEO, de LIMOGES, pour une durée de 36 mois.

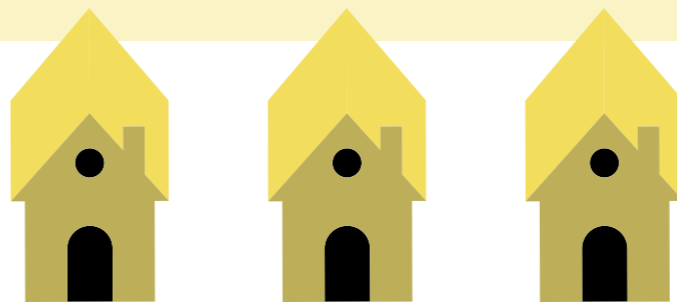
Après les deux premières phases (4 en tout), 2 réunions publiques ont déjà été organisées. Le Diagnostic territorial et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sont rendus et approuvés par le conseil communautaire.



Restez informé, le PLUi, c'est l'affaire de tous !

Retour sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Étape essentielle de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), les élus du territoire intercommunal ont assuré la définition de leur Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le PADD est le socle politique du PLUi, où est exposée la vision stratégique des élus pour le territoire. Le PADD formule les grandes orientations : aménagement, équipement, paysage, protection des espaces naturels et agricoles, mais aussi habitat, commerce et développement économique. Les orientations choisies par les élus et traduites dans le PADD s'inscrivent dans un cadre législatif et réglementaire (loi SRU, loi Grenelle, loi ALUR, etc.).



LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

C'est un projet stratégique qui fixe le cadre des politiques publiques, à l'échelle d'un bassin de vie, pour une période de 20 ans, et qui les met en cohérence afin de satisfaire les besoins immédiats et futurs de la population, tout en préservant les ressources pour les prochaines générations.

Le SCoT intègre les objectifs des politiques publiques nationales de l'Etat et, depuis 2019, les objectifs des politiques régionales des SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

Il est élaboré par les élus intercommunaux qui ont la compétence « planification ».

Le SCoT, c'est la vision d'avenir du territoire à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités et dans laquelle chaque commune peut se retrouver. Les élus communaux, avec leur compétence urbanisme, déclinent la stratégie à la parcelle et autorisent ou non, les constructions, dans le Plan Local d'Urbanisme communal ou intercommunal.

Les élus locaux ont donc en main deux outils complémentaires : Le SCoT pour définir leur stratégie à long terme et le PLU/PLUi pour la rendre opérationnelle.

Aujourd'hui, 80% du territoire national est couvert par des SCoT et 50% des intercommunalités ont la compétence PLUi.

Source : Fédération des SCoT.

Une étude de préfiguration à l'échelle du département

Afin de permettre aux élus de déterminer la stratégie de déploiement de cet outil d'aménagement du territoire, tous les EPCI de la Creuse dont la Communauté de communes du Pays dunois, ont confié le portage d'une étude de préfiguration d'un ou plusieurs SCoT à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse (AAA 2.3), établissement public administratif créé par le Conseil départemental. Après appel d'offres, AAA2.3 a confié l'étude au cabinet AUDDICE de CLERMONT-FERRAND pour une durée d'un an.

Les missions en 2 phases

- 1** Élaboration d'un diagnostic synthétique du territoire et d'un rapport de présentation des enjeux de la démarche SCoT.
- 2** Déclinaison des grandes priorités d'orientation appelées à figurer dans un document unique d'Aménagement et de Développement Durable et présentation d'un ou plusieurs scénarii pour la mise en œuvre de chacune des propositions et d'une cartographie d'un ou plusieurs périmètres pertinents de SCoT.

Présentation du SCoT lors d'une Conférence des maires

Le cabinet AUDDICÉ a présenté les caractéristiques du SCoT et son interaction avec le PLUi aux maires du territoire, le 13 juin 2023. Il a évoqué les thématiques qui sont abordées dans un SCoT : mobilité, grands équipements, habitat, tourisme, énergie, environnement, adaptation au changement climatique, etc. La réalisation d'un ou plusieurs SCoT départementaux sera décidée après le rendu de l'étude de préfiguration. Il faudra prévoir environ 5 années pour aboutir à un SCoT. D'ici là, chacun aura le temps d'assimiler tout ce processus complexe.

21



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE UNE COMPÉTENCE OBLIGATOIRE

Dans les statuts de la Communauté de communes, la compétence « actions de développement économique » est une compétence obligatoire.

À ce titre, elle dispose des ressources fiscales que sont la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composantes de la Contribution Économique Territoriale (CET).

Ces impôts locaux sont dûs par toute entreprise et personne exerçant une activité professionnelle non salariée.

CETTE COMPÉTENCE S'EXERCE EN SOUTIEN À L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES

L'aménagement de zones d'activités

Celle de Chabannes à la sortie de DUN LE PALESTEL a été réalisée en 2015 et a permis l'installation de 5 entreprises dont 2 créations. Les acquisitions de terrain ont été favorisées par un tarif de vente des lots bien inférieur au coût de revient. C'est une enveloppe de près de 400.000 € qui est injectée par le budget principal pour l'équilibre financier de cette opération d'aménagement.

L'adoption d'un régime d'aides aux entreprises

Le régime d'aides soutient le développement économique, l'attractivité du territoire ainsi que le soutien à l'emploi et favorise l'adaptation et la diversification des entreprises locales, des artisans, des commerçants, des entreprises commerciales et de services, des auto-entrepreneurs, exerçant sur le Pays dunois, ou désireux de s'y implanter. Après avis de la commission « économie et finances », le conseil communautaire a validé un règlement des aides lors de la séance du conseil communautaire du 07 mars 2023. Celui-ci doit être conforme au Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Nouvelle-Aquitaine (SRDEII). Il complète le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises.

L'aménagement de locaux favorisant l'installation d'entreprises

En 2007, l'entreprise « La Ligne Verte » a été installée dans les locaux de l'ancienne école de CROZANT mise à disposition de la Communauté de communes dans le cadre de l'exercice de la compétence, puis fin 2022 pour une seconde tranche.

UN PARTENARIAT AVEC INITIATIVE CREUSE



Émanant d'une volonté partagée d'acteurs publics et privés, INITIATIVE CREUSE, association de type Loi 1901, est aujourd'hui un opérateur essentiel de la création et de la reprise d'entreprise sur le département de la Creuse. Actrice du développement économique de son territoire depuis 1992, elle met à disposition des créateurs/repreneurs d'entreprise des moyens financiers et humains, destinés à optimiser leur démarrage et à faciliter leur chance de réussite, à travers un « prêt d'honneur », sans intérêt ni garantie personnelle, qu'ils s'engagent à rembourser sur l'honneur. Dans le cadre de ce partenariat, la Communauté de communes du Pays dunois apporte son soutien à hauteur de 50.000 € par an.



Signature de la convention avec Initiative Creuse

RECRUTEMENT D'UN CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Prochainement, un agent rejoint le siège de la Communauté de communes pour assurer différentes missions : gestion des dossiers d'aides, promotion de la zone d'activités, création d'une dynamique de développement local en lien avec les chefs d'entreprise et les commerçants du territoire, accompagnement des porteurs de projet, recensement du foncier etc.

CONTACTS

05 55 89 12 03
economie@ccpaysdunois.fr
ou Véronique BLANCHET
direction@ccpaysdunois.fr

22

FOCUS SUR TROIS AIDES FINANCIÈRES AUX ENTREPRISES



Le conseil communautaire a instauré un régime d'aides à l'investissement qui s'adresse à toutes les entreprises du territoire, des aides conditionnées par l'engagement de l'entreprise sur une durée de 3 ans.

Le règlement d'aides fixe 3 types d'aides

1 Aide au petit investissement des artisans et commerçants : le financement porte sur des investissements d'un montant inférieur ou égal à 10.000 € HT, avec une dépense minimum de 3.000 € HT.

✳ Jusqu'à 5.000 € HT il est dépressif : taux 50%.

✳ De 5.001 € HT à 10.000 € HT : taux 30%.

Il est prévu d'inscrire une enveloppe budgétaire chaque année. Celle de 2023 est fixée à 50.000 €.

2 Aide à l'installation : création | reprise | développement suivant la convention de partenariat et le règlement intérieur signés entre la Communauté de communes et l'association « Initiative Creuse », la Communauté de communes du Pays dunois, abonde les prêts d'honneur accordés par l'association sur le territoire et remboursables sur fonds propres.

3 Aide à l'immobilier d'entreprise il s'agit d'une subvention de 10%, plafonnée à 50.000 €, pour une dépense subventionnable de 100.000€ HT minimum. Cette aide concerne l'achat de terrain, la construction ou l'extension de bâtiment et les travaux d'aménagement de locaux. D'une façon générale, l'aide est plafonnée, l'entreprise doit fournir un apport personnel d'au moins 20% de la dépense.

Les dépenses éligibles

Sont éligibles les opérations visant une adaptation et/ou une diversification de l'activité répondant aux besoins d'accroissement, de rentabilité et d'efficacité de l'entreprise :

✳ **Les investissements immatériels** en lien avec la transformation numérique (logiciels, création de sites internet, etc. plus matériels informatiques),

✳ **Les investissements matériels** de production et les dépenses liées aux frais d'aménagements de locaux directement liés à l'activité (ex : rayonnages, aménagements de vitrines commerciales, enseignes, mobiliers, etc.),

✳ **L'acquisition de matériels d'occasion** sur présentation de la facture d'origine,

✳ **L'immobilier** : l'achat de terrain, la construction ou l'extension de bâtiment et les travaux d'aménagement de locaux.

Comment déposer une demande d'aide ?

Vous pourrez, via un formulaire de demande, préparer votre dossier accompagné d'une lettre d'engagement à compléter et à envoyer à la Communauté de communes du Pays dunois. Les services restent à votre écoute pour vous accompagner dans le montage et la complétude de votre dossier. Après avis de la Commission « économie et finances », la décision définitive est prise par le conseil communautaire ou par le président, par délégation, qui ensuite la notifie au porteur de projet. Si l'aide est accordée, celle-ci fera l'objet d'une convention entre la Communauté de communes du Pays dunois, représentée par son Président et le représentant de l'entreprise.



Pour en savoir plus, connaître le règlement des aides et trouver le formulaire de demande et la lettre d'engagement

3 ENTREPRISES = 3 DOSSIERS ACCEPTÉS

Dans le cadre de la création de leur commerce :

1 Le Fournil de Clément, boulanger à FRESSELINES, est bénéficiaire d'une aide de 2.248 € pour une dépense de 4.496 € HT en vue de l'acquisition de matériel.

2 La SARL Vélo futur, commerce et réparations de vélos à DUN LE PALESTEL, bénéficie également d'une aide pour l'acquisition de matériel d'un montant de 1.502,93 € et une dépense de 3.005,85 € HT.

3 Dans le cadre de l'extension de son activité, la **SARL du Frêne creusois**, restaurant à FRESSELINES, bénéficie d'une aide à l'acquisition de matériels d'un montant de 3.492,73 € pour une dépense de 8.309,10€ HT.



1



2



3

23



L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Depuis 2015, le Syndicat Mixte DORSAL, avec le soutien financier de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, du Conseil départemental et des Communautés de communes, dont le Pays dunois, a répondu aux attentes fortes des usagers en lançant un déploiement d'envergure de la fibre optique sur l'ensemble du département.

La fibre, qui permet une navigation internet fluide pour une utilisation professionnelle ou familiale, est un atout indéniable du développement économique du territoire, permettant l'installation de nouveaux habitants qui ont besoin d'un réseau de qualité pour travailler à distance et pour les usagers, pour tout type de déclarations désormais réalisées en ligne.

Un bémol : Les usagers ne se montrent pas assez enthousiastes pour engager le raccordement de leur habitation ou entreprises !

Dans un futur proche, c'est le téléphone qui ne fonctionnera plus qu'avec la fibre.

LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Le Syndicat Mixte DORSAL poursuit le déploiement de la fibre sur le territoire du Pays dunois et tient ses engagements. AXIONE est l'entreprise chargée de la construction du réseau. L'objectif « 100% fibre » sera atteint avant la fin 2024. Il est même en avance sur le calendrier initialement prévu.

Le jalon 2 est en cours de réalisation

Ce marché de travaux prévoit les prochaines ouvertures commerciales jusqu'au 3ème trimestre 2024 :



Les autres communes du territoire sont desservies.

ORANGE : LA FIN DU RÉSEAU CUIVRE LAISSE PLACE À LA FIBRE

Avec le déploiement de la fibre, ORANGE, opérateur d'infrastructures, va fermer progressivement le réseau cuivre, appelé réseau téléphonique commuté (RTC).

Pas de panique, la Fermeture du réseau cuivre est fixée à novembre 2030 ! Mais ...

ORANGE engage un calendrier jusqu'à 2030 et prévoit que les basculements seront de plus en plus nombreux, chaque année, de 2025 à 2030. Aussi, on ne peut que conseiller aux usagers de prévoir dès à présent leur raccordement afin d'éviter une saturation des demandes plus tard.

Les premières communes du pays dunois qui seront concernées par la mise en œuvre du plan de fermeture du réseau cuivre sont LE BOURG D'HEM, LA CELLE DUNOISE, COLONDANNES, DUN LE PALESTEL, FRESSÉLINES, NAILLAT et SAINT SULPICE LE DUNOIS. Les mairies assureront la communication auprès des habitants en temps opportun.



NATHD LA COMMERCIALISATION DU RÉSEAU FIBRE

NATHD, société 100% publique de Nouvelle-Aquitaine, exploite et commercialise le réseau public.

Pour les questions sur le raccordement :

CONTACT

NATHD
0 806 806 006
(service gratuit + prix appel)



En savoir plus sur nathd.fr



LA DÉMARCHE D'ABONNEMENT DES USAGERS

Les habitants et entreprises pourront s'abonner à la fibre auprès d'un fournisseur internet partenaire du réseau public DORSAL (BOUYGUES TELECOM, FREE, ORANGE, SFR).

Au préalable, ils doivent tester leur éligibilité sur www.nathd.fr

Une fois l'abonnement souscrit auprès de l'opérateur qu'ils auront choisi, celui-ci prendra contact pour un rendez-vous en vue d'un raccordement gratuit*. Le délai est d'environ 4 semaines.

L'abonné ne paie que son abonnement. Attention, certains opérateurs facturent des frais d'accès au service, qui ne sont pas des frais de raccordement.

* DORSAL envisage de rendre le raccordement payant dans un avenir proche. D'ores et déjà, le coût de l'adduction pour les maisons neuves est payant.

TROP PEU DE DEMANDES DE RACCORDEMENT

Malgré une demande forte des usagers, les demandes d'installation sont insuffisantes. La situation de commercialisation n'est pas pleinement satisfaisante.

Avec la disparition du réseau cuivre RTC, à l'horizon 2030, au plus tard, il est fortement conseillé aux usagers de faire la démarche de raccordement à la fibre même s'ils n'utilisent pas Internet. Les abonnés seront équipés d'une box vocale pour ligne téléphonique.



26,3 %
le taux de pénétration

870 CLIENTS RACORDÉS
et 64 raccordements en cours

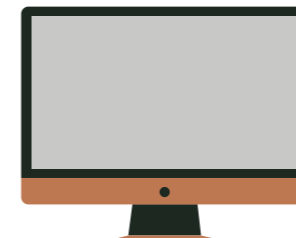


30,24 %
le taux de pénétration

1400 CLIENTS RACORDÉS
80 raccordements en cours
4894 logements éligibles

Situation de la commercialisation de la fibre en juin 2023

COMMUNE	CODE INSEE	ABONNÉS	EN COURS	ÉLIGIBLES	% PÉNÉTRATION
LE BOURG D'HEM	23029	82	3	276	30,80%
LA CELLE DUNOISE	23039	198	10	632	32,91%
CHAMBON STE CROIX	23044	0	0	1	0,00%
CHÉNIERS	23062	0	0	2	0,00%
COLONDANNES	23065	92	3	265	35,85%
CROZANT	23070	125	11	592	22,97%
DUN LE PALESTEL	23075	330	22	1101	31,97%
FRESSÉLINES	23087	95	12	713	15,01%
LAFAT	23103	0	1	6	16,67%
MAISON FEYNE	23117	5	0	12	41,67%
NAILLAT	23141	206	11	640	33,91%
SAGNAT	23166	12	0	25	48,00%
ST SULPICE LE DUNOIS	23244	243	7	592	42,23%
VILLARD	23263	12	0	37	32,43%
Pays dunois		1400	80	4894	30,24%



L'ANIMATION NUMÉRIQUE EN PAYS DUNOIS

Les ateliers numériques organisés par le Conseil départemental dans les communes du Pays dunois (CHÉNIERS, DUN LE PALESTEL, NAILLAT, SAINT SÉBASTIEN, SAINT SULPICE LE DUNOIS, et LAFAT) ont cessé depuis avril 2023.

Des mesures transitoires sont mises en place jusqu'au 14 juillet 2023. Après cette date, les usagers se rapprocheront de La Palette pour connaître les modalités d'organisation des ateliers numériques sur le territoire.

Les ateliers numériques à La Palette jusqu'au 14 juillet 2023

À DUN LE PALESTEL, afin de pallier ce manque, La Palette a mis en place des ateliers pour vous aider à utiliser un ordinateur et internet. La conseillère numérique de Co'Ordi, Justine, vous propose ces ateliers par petits groupes, LE JEUDI MATIN, DE 9H À 12H.

À SAINT SÉBASTIEN, la mairie de SAINT SÉBASTIEN a mis aussi en place des permanences numériques gratuites avec Justine grâce aux pass numériques LES JEUDIS APRÈS-MIDI DE 14H À 17H.

Justine GIRARD | Co'Ordi
La Palette 9, place de la Poste
à DUN LE PALESTEL | 06 58 12 47 77
justinegirard@co-ordi.fr

INSCRIPTIONS

Les ateliers de la MAISON D'ICELLE à LA CELLE DUNOISE

CONTACT LA MAISON D'ICELLE
18 rue des Pradelles
à LA CELLE DUNOISE
09 51 14 59 80 | contact@lamaisondicelle.fr

Les bénévoles de la MAISON D'ICELLE organisent un atelier collectif LES VENDREDIS APRÈS-MIDI DE 16H30 À 18H30 pour tout public en fonction des besoins de chacun.

Donner ou trouver un ordinateur

CONTACT CO'ORDI
14bis Avenue Pasteur à GUÉRET
06 72 26 22 81 | encadrant@co-ordi.fr

Porté par le Comité d'Accueil Creusois, grâce aux aides de l'Europe, de l'État et du Département de la Creuse, le chantier d'insertion Co'ordi propose aux personnes ne pouvant acheter du matériel neuf, de bénéficier d'un outil reconditionné (tarifs selon ressources) afin de lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme. Vous avez un vieux ordinateur fixe ou un ordinateur qui ne vous sert plus, une tablette qui est restée dans un coin, ayez le réflexe de le donner à Co'ordi !



SITES CULTURELS ET TOURISTIQUES BILAN 2022 ET ACTIONS 2023

La Communauté de communes assure la gestion des sites culturels et touristiques : l'Hôtel LEPINAT et la Forteresse à CROZANT, l'Espace MONET ROLLINAT à FRESSELINES et la Tuilerie de POULIGNY à CHENIERS.

D'année en année, grâce à la volonté du conseil communautaire qui consacre des moyens financiers et à l'implication des agents du service tourisme, la fréquentation et les résultats sont toujours encourageants.

BILAN SITES CULTURELS ET TOURISTIQUES : 2022, UN BON MILLÉSIME

Les sites culturels ont accueilli **28.459 visiteurs**, de juin à novembre, dont près de **25.000 entrées payantes**, soit **6.472 visiteurs de plus** qu'en 2021. Sur les 28.459 visiteurs, la Forteresse de CROZANT représente 58 %, l'Hôtel LEPINAT 16 %, l'Espace MONET ROLLINAT 16 % et la Tuilerie de Pouligny 10%. On observe une progression de la fréquentation de + 28,5% par rapport à 2021.

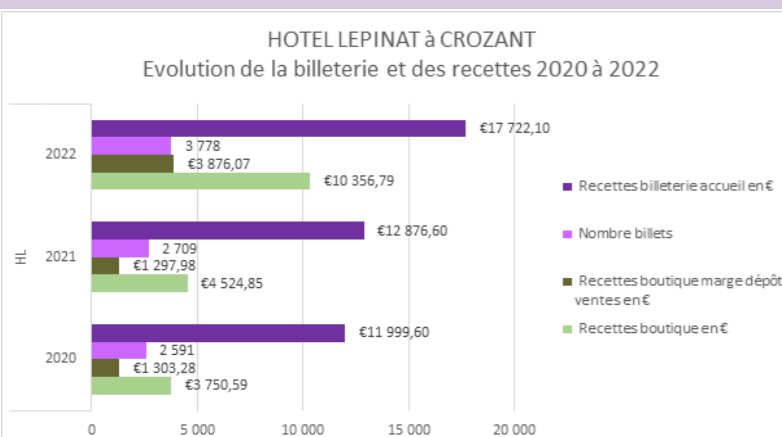
Les statistiques issues des entrées payantes

Plusieurs facteurs expliquent la hausse de fréquentation des sites touristiques : un retour à la normale à la suite de la crise sanitaire, les actions de communication dont la campagne TV sur France 3 au mois de mai, le déploiement des nouveaux parcours TÈRRA AVENTURA sur le Pays dunois et l'offre touristique renouvelée chaque année.

L'Hôtel Lépinat à CROZANT

Le Centre d'Interprétation du Patrimoine, l'Hôtel Lépinat, enregistre 1.000 visiteurs de plus qu'en 2021 et totalise **3.778 entrées**, soit une **augmentation de 40%** en 2022.

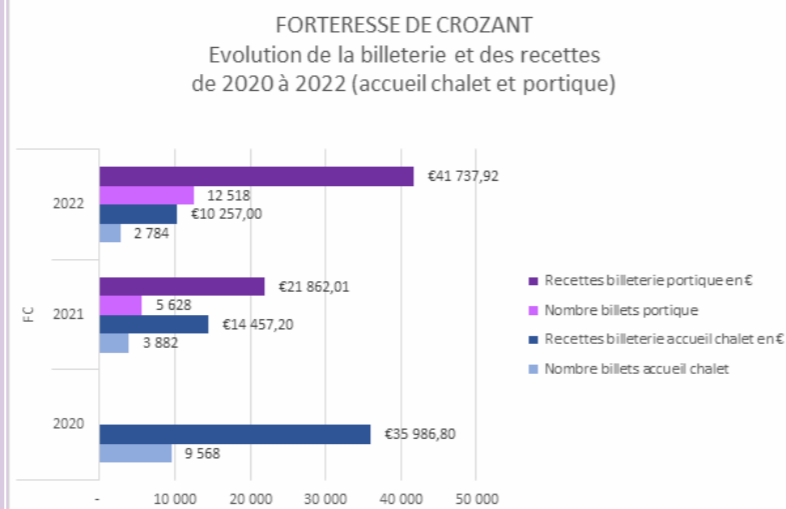
Le choix de faire de ce lieu, le lieu d'exposition concentrant le plus d'œuvres originales de la Vallée des Peintres, est un choix judicieux. Avec près de 80 œuvres originales, il devient le Musée des Peintres de l'École de CROZANT avec un fort taux de satisfaction des visiteurs.



La Forteresse de CROZANT

Cette augmentation profite à la Forteresse de CROZANT qui atteint un record avec **15.302 visiteurs**, de janvier à décembre, soit **+61%** par rapport à 2021.

Ces chiffres s'expliquent par le fonctionnement du portique toute l'année, la Forteresse ne ferme plus ses portes au public. En contrepartie, l'ouverture du guichet est limitée, ce qui explique la différence des billets vendus.



Le portique de la Forteresse, en période hivernale (mois de fermeture les autres années), a vu passer **3.219 visiteurs**, ce qui représente **46,72 %** de la progression de fréquentation de 2022.

Pour ce qui est de l'accès les matins et les soirs (en dehors de l'ouverture du chalet d'accueil) tout au long de la saison, **718 visiteurs** sont passés par le portique, ce qui représente **11 %** de la progression de la fréquentation de 2022.

Au final, le portique en 2022 aura généré **12.518 entrées**, soit le double de l'année précédente.



26

L'Espace MONET ROLLINAT à FRESSELINES

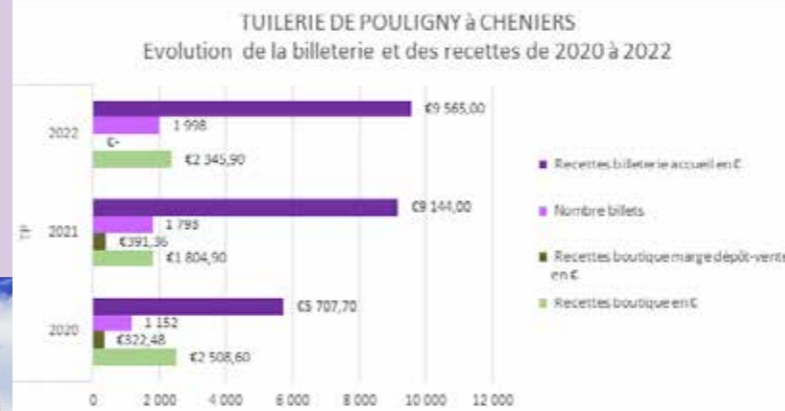
Avec **3.894 entrées payantes**, la fréquentation de l'EMR se stabilise en 2022, par rapport à 2020, avec la seconde année de l'exposition Gaston THIERY qui avait fait bondir le nombre de visiteurs en 2021. Les visiteurs restent très satisfaits de la programmation 2022, comme l'attestent les très nombreux commentaires du livre d'or ou des réseaux sociaux.



La Tuilerie de Pouligny à CHENIERS

En 2022, les manifestations « le marché de potiers » et « la fête des vieux métiers » impactent positivement le nombre d'entrées payantes qui s'élèvent à 1.998. Ces résultats sont difficilement comparables à ceux des années précédentes. Le nombre des entrées payantes reste modeste et sans rapport avec le succès que rencontrait le site dans les années 2000, signe fort d'un besoin de restructuration.

La Tuilerie de Pouligny maintient sa fréquentation grâce à ses ateliers de pratique et à l'une de ses manifestations. Elle reste **le site préféré des enseignants**, la Tuilerie représente, à elle seule, **70% des groupes scolaires** passés sur les sites culturels.



27

SITES CULTURELS ET TOURISTIQUES : ACTIONS 2023

Les expositions 2023 de l'Hôtel LEPINAT et de l'Espace MONET ROLLINAT

Cette année 2023 est riche en expositions dans les deux sites de la Vallée des peintres.

À l'Hôtel LEPINAT, l'exposition sur la femme impressionniste, Clémentine BALLOT, laisse place à un nouvel artiste : Eugène ALLUAUD. Les visiteurs seront plongés dans l'œuvre de cet amoureux de CROZANT, fervent défenseur de l'École de CROZANT et des peintres de la Vallée de la Creuse. Plus de 40 œuvres originales du peintre viendront éclairer ses influences et son amour du paysage de la Vallée de la Creuse mais aussi son travail de peintre de guerre lors du premier conflit mondial.

À l'Espace MONET ROLLINAT, l'exposition « Peindre dans la Vallée de la Creuse, de 1950 à nos jours » est encore visible jusqu'à fin juillet. Par tranche de dix années, une vingtaine d'artistes raconte, à travers leurs œuvres, comment l'histoire du paysage de la Vallée de la Creuse a évolué. À partir d'août et durant un mois, l'artiste Jean-Paul SPORTIELLO exposera son univers graphique contemporain. Puis, les Journées internationales du collage clôtureront la saison. Sans oublier les « Cartes Blanches » qui défilent toute la saison et qui ne se ressemblent pas : sculpture en bois, photographie, peinture, entre autres !

Programmation complète par ici : <http://sites-valleedespeintres.com/>



Pour en savoir plus

CONTACTS ET HORAIRES DES 4 SITES

Forteresse de CROZANT

Accès portique : toute l'année et tous les jours 8H-22H.
05 55 89 24 61
info@paysdunois-tourisme.fr

L'Hôtel Lépinat à CROZANT

Très basse saison : les week-ends et les jours fériés, 14H-18H, du 18 au 31 mars et du 06 au 19 novembre.
Basse saison : du mercredi au dimanche 14H-18H, du 1er avril au 30 juin et du 1er septembre au 05 novembre.
Haute saison : tous les jours, 10H30-12H30 et 14H-18H, du 1er juillet au 31 août.
05 55 63 01 90
05 55 89 24 61
hotel.lepinat@ccpaysdunois.fr

L'Espace MONET ROLLINAT à FRESSELINES

Très basse saison : les week-ends et les jours fériés, 14H-18H, du 18 au 31 mars et du 06 au 19 novembre.
Basse saison : du mercredi au dimanche, 14H-18H, du 1er avril au 30 juin et du 1er septembre au 05 novembre.
Haute saison : tous les jours, 10H30-12H30 et 14H-18H, du 1er juillet au 31 août.
05 55 89 27 73
05 55 89 24 61
emr@ccpaysdunois.fr

Tuilerie de POULIGNY à CHÉNIERS

Pendant les vacances, printemps et automne : du mercredi au dimanche, 14H-18H.
Pendant l'été : tous les jours, 10H30-12H30 et 14H-18H, du 1er juillet au 31 août.
Hors vacances scolaires : les week-ends et les jours fériés, 14H-18H, du 1er avril au 05 novembre.
05 55 62 19 61
05 55 89 24 61
tuilerie.pouligny@ccpaysdunois.fr



LE TOURISME UNE COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE

La Communauté de communes du Pays dunois assure la compétence « promotion du tourisme » dans ses compétences statutaires obligatoires. L'animation touristique est une compétence partagée avec les communes membres.

Elle a repris la gestion de l'office de tourisme depuis le 1er janvier 2021. Pierre VEYSSEIX, Directeur des sites culturels et du tourisme coordonne les actions de développement touristique et l'encadrement des agents permanents et saisonniers.

Dans le service, les actions de communications sont développées afin de promouvoir le tourisme en pays dunois et de porter loin notre territoire qui dispose de quatre des sept sites touristiques payants du département, à plus de 5.000 visiteurs.

Communication et promotion : un partenariat efficace avec CREUSE TOURISME

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la Communauté de communes du Pays dunois, CREUSE TOURISME s'est attachée à animer les outils supports de promotion touristique traduisant un intérêt toujours plus fort pour le territoire :

Site web de destination 62.868 visites, 50.290 visiteurs uniques, 100.755 pages vues (+ 12% par rapport à 2021),

Réseaux sociaux 1.661 fans de la Page Facebook avec 209 publications et 876.390 personnes atteintes, 1.163 abonnés Instagram avec 99 publications et 28.129 personnes atteintes, soit + 32% par rapport à 2021,

Mise en place de l'outil Roadbook, moyen numérique de transmission de l'information touristique à la demande,

Intégration d'annonces dans les newsletters mutualisées à l'échelle de la Creuse, 10 newsletters grand public envoyées à plus de 10.000 abonnés,

Création et diffusion de contenus photos et vidéos du territoire,

Édition d'une brochure d'appel imprimée à 7.000 exemplaires.



Les actions de communication 2022

La plus marquante, et certainement la plus efficace, aura été la campagne de sponsoring météo grâce à un **partenariat avec France Télévisions**. Durant tout le mois de mai, **56 spots** ont été diffusés sur France 3 Limousin, sponsorisant chaque jour la météo. En parallèle, une campagne digitale de **20.000 impressions** a été diffusée sur le site www.meteofrance.com (géolocalisation Limousin). Côté radio, les **bonnes relations avec FRANCE BLEU CREUSE** permettent d'avoir une belle visibilité en local. Une campagne a été réalisée sur ALOUETTE LIMOGES, CHATEAUROUX et Creuse durant 2 semaines en juillet, avec la diffusion de **300 spots** au total. Enfin, la promotion du territoire a également pu se faire en la présence des équipes sur les salons (Destination Nature à PARIS, le Salon de la randonnée à EGUZON), lors d'événements grand public (PARIS-NICE, la Mad'Jacques, les fêtes locales...) et bien sûr grâce aux nombreux accueils de presse.

En route pour 2023

Le conseil communautaire consacre **un budget de plus de 50.000€** aux actions de communication touristique. Pour 2023, bien évidemment, le travail de promotion touristique continue à travers ses outils web et médias sociaux. Côté actions de communication, la campagne de sponsoring météo 2022 ayant fait ses preuves, en 2023, le choix a été fait d'optimiser notre présence durant 3 mois (avril, mai, juin) sur France 3 Limousin et en élargissant la zone à la Région Centre également : soit 278 spots diffusés (5 fois plus qu'en 2022). Pour plus de visibilité, **un site web unique** prend la place de ceux dédiés précédemment à chacun des sites culturels et touristiques. Il est conçu et alimenté par le service tourisme.

Découvrez la présentation, la programmation et les infos pratiques sur <http://sites-valleedespeintres.com/>



Pour en savoir plus

MONOPOLY édition Creuse : une nouvelle forme de communication



L'agence BM-Services partenaire de HASBRO édite en 2023 une édition MONOPOLY CREUSE avec le soutien du Conseil départemental de la Creuse en mettant en avant les zones touristiques creusoises. Dans la réalisation de ce support de communication original, les sites de la Forteresse de CROZANT, de l'Espace MONET ROLLINAT et de la Tuilerie de POULIGNY figureront sur le plateau de jeu, les cartes à jouer et sur le couvercle de la boîte du célèbre jeu de société. L'objectif de cette action est d'assurer une communication à travers les **4.000 boîtes de la première édition et des futurs tirages**. Un moyen ludique pour découvrir et faire redécouvrir la Creuse et le patrimoine du Pays dunois notamment aux habitants et aux touristes.

Ce jeu sera disponible en fin d'année dans les boutiques des Offices de tourisme et les magasins du département. Un cadeau idéal pour les fêtes et un souvenir parfait pour faire voyager ses amis. Le budget communautaire consacré au MONOPOLY CREUSE est de **2.400 €**.

28

La Vallée des Peintres entre Berry et Limousin : Plus qu'une marque

Portée par le Conseil départemental, la mission, la marque « Vallée des Peintres entre Berry et Limousin » s'est largement imprimée d'ARGENTON-SUR-CREUSE jusqu'aux portes de GUERET. Il s'agit d'une **image très positive**, en termes de communication, qui, chaque année, attire toujours plus de visiteurs mais aussi de journalistes assurant, par leur venue et leurs articles, la promotion de la Vallée des Peintres à **l'échelle nationale et internationale**.

Après de nombreuses années de fonctionnement portées par le Département de la Creuse, et suite au départ de son chargé de mission, la convention, qui portait cette démarche et cette marque, est arrivée à échéance le 31/12/2021. La période mouvementée de la COVID n'a pas été non plus propice à porter plus loin cette convention.

Soucieuses du maintien de la marque et de son importance d'un point de vue économique et touristique, **les trois communautés de communes** du Pays dunois, d'EGUZON-ARGENTON-Vallée de la Creuse et de la Marche Berrichonne, ont décidé de relancer la démarche afin de développer ensemble un partenariat dans le cadre de la destination touristique « Vallée des Peintres » Creuse/Indre via une délibération concordante et de solliciter les conseils départementaux de l'Indre et de la Creuse.

Cette action, à l'initiative du Pays dunois, en lien avec les départements de la Creuse et de l'Indre, doit pouvoir permettre **une meilleure circulation de l'information** touristique et de loisirs, **la mise en place d'une destination** « Vallée des Peintres » dans le cadre d'un parcours client et d'une carte touristique, tout au long de la Vallée, et sur l'ensemble des trois Communautés de communes.



Circulation de l'information touristique Creuse - Indre

Tout le monde l'a souvent constaté, habitants comme touristes, la communication touristique et de loisir entre la Creuse et l'Indre relève du parcours du combattant.

La frontière administrative entre deux départements, deux régions et pour la vallée de la Creuse sur notre territoire, trois Communautés de communes, a rendu la chose parfois impossible.

Pour lutter contre cette problématique aujourd'hui contreproductive en matière de tourisme, les Offices de tourisme de la Communauté de communes du Pays dunois, la Communauté de communes d'EGUZON-ARGENTON-Vallée de la Creuse et la Communauté de communes de la Marche Berrichonne travaillent de concert.

Dans ce contexte, les directeurs et techniciens créent **un espace virtuel** sur leurs Systèmes d'Informations Touristiques pour assurer **une destination sans frontières** d'ARGENTON SUR CREUSE au BOURG D'HEM, en passant par AIGURANDE.

Un gros travail de saisie et de programmation est en cours pour améliorer le développement du tourisme sur les deux territoires.

TÈRRA AVENTURA

Le géocaching à succès

Les **4 nouveaux parcours** TÈRRA AVENTURA du Pays dunois ont été lancés début juillet 2022. Le succès a été immédiatement au rendez-vous, créant un appel aux terr'aventuriers qui ont parcouru l'ensemble des caches existantes sur le Pays dunois. Les résultats ont été visibles sur les parcours et chez les commerçants. Le nombre de connexions de l'année 2022 est clair et sans appel :



L'ensemble de ces parcours représente, pour la saison, **un total de 22.589 connexions de joueurs** qui sont passés seuls ou en famille sur le Pays dunois.

Un investissement communautaire avec la collaboration de CREUSE TOURISME

La Communauté de communes du Pays dunois s'investit pleinement depuis 2021 dans le développement des parcours TÈRRA AVENTURA de son territoire. **Un budget de près de 15.000 €** lui est consacré sur deux années. L'Office de tourisme travaille avec les communes qui en font la demande pour bâtir des parcours de jeux permettant de découvrir notre patrimoine et nos paysages, de manière ludique. En 2023, **deux parcours ont été remis à jour**, l'un à FRESSELINES, l'autre à SAINT-SEBASTIEN. 2023 est l'année de la Creuse. À cette occasion, CREUSE TOURISME, avec certains de ses partenaires, a mis en place une opération spéciale liée à TÈRRA AVENTURA. Pour le Pays dunois, cela a commencé, dès avril, avec l'ouverture du parcours « SOS, MONET en détresse » à FRESSELINES qui a vu passer plus de **2.000 joueurs en deux mois**. Cela a continué en juin avec l'ouverture du nouveau parcours de SAINT-SEBASTIEN intitulé « Mais où est donc passée la Z'ième compagnie » qui va, à n'en pas douter, rencontrer lui aussi un franc succès. Le choix de la Communauté de communes du Pays dunois est de mettre en place une offre forte sur son territoire. Les communes qui disposent de parcours TÈRRA AVENTURA assurent la maintenance des caches et les réassorts en Poi'z. Devant le fort taux de fréquentation des parcours avec plus de 26.000 joueurs en 2022, le choix a été fait de mettre place **une communication commerciale** sur l'application TÈRRA AVENTURA. L'objectif de cette démarche est de permettre aux joueurs, via des pop-ups publicitaires, de consommer chez les commerçants présents sur les parcours et de visiter les sites culturels et touristiques du Pays dunois.

L'évènement phare en Creuse

À l'automne, une aventure spéciale sera créée pour **une durée de 3 semaines**, en Pays dunois. **Un Poi'z collector** sera édité en tirage limité et les équipes de TÈRRA AVENTURA, de CREUSE TOURISME et de l'Office de tourisme du Pays dunois vous accueilleront le temps d'un week-end. De 2.000 à 15.000 joueurs sont attendus pour participer à cette quête spéciale. Si vous êtes terr'aventurier, suivez bien les réseaux sociaux du jeu, le temps viendra de la découverte du lieu et de l'inscription pour participer à cette quête. **À suivre...**



29

DU CÔTÉ DE L'OFFICE DE TOURISME

2022, UN BILAN TRÈS ENCOURAGEANT

Le Bureau d'Information Touristique (BIT) de DUN LE PALESTEL, a accueilli et renseigné de juin à décembre, 3.215 visiteurs dont 55% en juillet-août, soit **une fréquentation en hausse de 35%** (source LEI NA). La boutique a, quant à elle, reçu 447 personnes pour des achats uniques sans demande de renseignements.

Le point information touristiques (PIT) situé à l'Hôtel LEPINAT a accueilli, d'avril à novembre 2022, 3.091 visiteurs dont 80% entre juillet et septembre. Le PIT de l'Espace Monet Rollinat a accueilli 621 visiteurs dont 60% entre juillet et septembre. Comme pour l'Hôtel LEPINAT, les visiteurs du PIT qui ne viennent chercher que de l'information touristique ne sont pas comptabilisés dans la fréquentation du site par les agents d'accueil. La fréquentation a été en augmentation partout, le positionnement des oriflammes les signalant dans l'espace public est un des facteurs de croissance.

L'accueil des groupes

Parmi ses activités variées, le service tourisme assure 90 % de la gestion des réservations de groupes excursionnistes (devis, gestion accueil et factures) et 10 % par Berry Province.

En 2022, il a réalisé 69 devis et reçu 51 groupes après réservation. Le nombre de groupes excursionnistes est de 36 et le nombre de groupes scolaires de 15. Avec 33 groupes en 2021, **la fréquentation a augmenté de 55%** en 2022.

Les projections de réservation des groupes pour 2023 sont excellentes avec plus de 76 groupes et scolaires en réservation, à la fin du 1er semestre, soit une croissance de 49% par rapport à 2022.



L'Office de tourisme, c'est aussi une boutique !

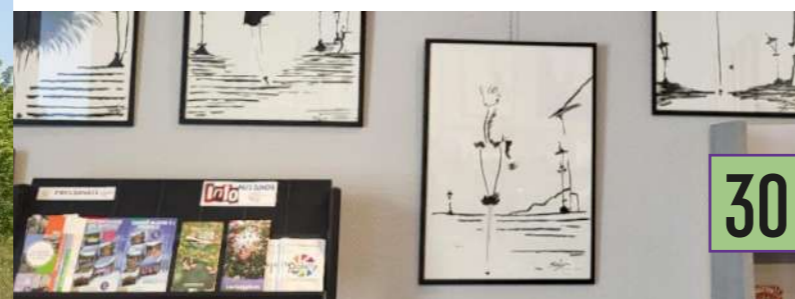
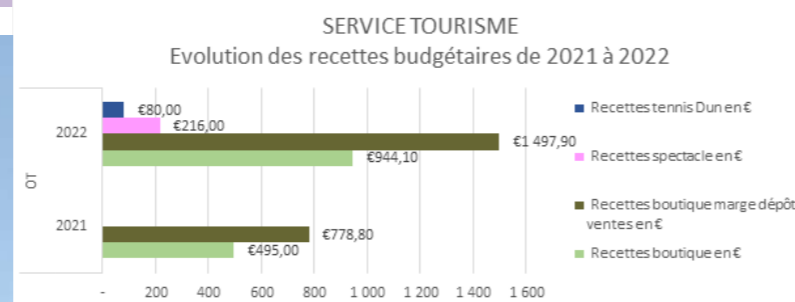
Les producteurs locaux sont valorisés grâce à l'espace de vente mis à leur disposition.

Ainsi la boutique propose différents types de produits de bouche (miel, terrines, jus de pommes, confitures...), produits artisanaux (bijoux, poterie, objets en bois, tabliers...), produits cosmétiques ou d'entretien naturels, livres, topo-guides de randonnée ou bien encore des cartes postales ou cartes illustrées.

La boutique compte désormais **49 producteurs locaux** ou proche de la Creuse dont les plus récents sont Boimanou (terrines végétales) basé à FRESSELINES, La Parenthèse enchantée (bijoux, carterie...) de LA CELLE DUNOISE, ou encore la vannerie de CHENIERS.

Des expositions sont également proposées au sein de l'Office de Tourisme : jusqu'au 30 septembre, venez découvrir l'artiste François COULAUD.

Le chiffre d'affaires global 2022 des ventes boutiques est de 8.353€ soit **une progression de 91%** par rapport à 2021. La part revenant aux fournisseurs ne rentrent dans les recettes du budget.



Journée du tourisme 2023

Le samedi 04 mars 2023, a eu lieu la seconde journée du tourisme en Pays Dunois. Durant cette journée plus de **70 prestataires** se sont relayés au fil des différents intervenants de 10h à 17h. L'objectif de cette journée est de créer du lien entre les professionnels du tourisme de la Communauté de communes. Autant de sujets qui ont permis à l'ensemble des prestataires présents d'être informés mais aussi de poser des questions. Des échanges et de la capacité à travailler tous ensemble naissent la confiance et la volonté de faire progresser le tourisme sur l'ensemble des communes du Pays dunois.

Le Schéma d'Accueil et de Diffusion Touristique (SADI)

En 2022, la Communauté de communes du Pays dunois a validé le SADI de l'Office de tourisme qui fixe jusqu'en 2025 ses actions de développement en repensant sa stratégie d'accueil touristique.

L'objectif étant de tout mettre à plat pour bâtir une organisation et un développement touristique qui devront se pérenniser dans le temps au service du territoire, des prestataires et des habitants.

Suite à une réflexion menée après des échanges avec les prestataires, pour apporter des solutions et trouver des moyens de rebâtir des relations sereines entre l'OT et son territoire, **11 fiches** actions ont été élaborées. Elles seront autant d'aides à la décision des élus communautaires, permettront de fixer dans le temps la planification des actions à mener.



LE PROGRAMME « AVENIR MONTAGNES INGÉNIERIE », FACILITATEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme Avenir Montagnes, lancé le 27 mai 2021, est piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, et financé avec la participation de la Banque des territoires. Il accompagne les acteurs de la montagne (collectivités, acteurs socio-économiques) dans le développement économique, la préservation de leur patrimoine naturel et l'adaptation nécessaire au changement climatique. L'ex-Limousin fait partie intégrante du Massif central. Dans le cadre de ce programme et d'un appel à projets, aidé à hauteur de 120.000 €, la Communauté de communes a retenu la candidature de Manon HAMY, cheffe de projet, pour une durée de 2 années. Ces missions sont en cours de réalisation afin de repenser la stratégie de développement du territoire vers un tourisme plus diversifié et durable, respectueux de la biodiversité et des paysages, sobre en ressources naturelles et foncières.

3 thématiques sont en cours d'étude

* Garantir une qualité d'accueil : hébergement et restauration

Nous avons la chance d'accueillir des touristes sur notre territoire, mais constatons un manque d'hébergements, surtout des grands gîtes ou encore des hébergements à la nuitée. Le Pays dunois possède 8 campings, 56 meublés, 3 hôtels (1 en Indre, mais à la frontière), 1 gîte étape, soit au total, 77 hébergements, mais aussi 17 restaurants répartis sur le territoire. Seulement 4 chambres d'hôtes sur 11 sont identifiées sur le site internet de l'Office de tourisme. Afin de satisfaire une forte demande, l'objectif est de pouvoir proposer tous les hébergements et les restaurants aux touristes.

CONTACT

Manon HAMY
Cheffe de projet « Avenir Montagnes »
05 55 89 24 61
cheffe.projet.avenir.montagnes@ccpaysdunois.fr



Alimentez l'agenda des manifestations

Le nouveau système d'informations (SIRTAQUI) nourrit toutes les bases de données informatives tels que animations locales, agenda, hébergements touristiques, journaux locaux etc. Depuis 2023, tous les offices de Tourisme de Creuse, sous la houlette de CREUSE TOURISME et du Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine, a utilisé ce nouveau Système d'Information Touristique (SIT) : ses objectifs sont de collecter, mettre en commun et diffuser le plus largement possible une information complète et de qualité au service des visiteurs mais aussi à la population locale.

Il est donc important de communiquer vos manifestations et activités à l'Office de Tourisme qui les intégrera à SIRTAQUI.



* Faciliter la communication avec le département de l'Indre

Nombreuses sont les demandes d'informations sur l'Indre à l'Office de tourisme. Le but est donc de pouvoir proposer l'offre des sites touristiques dans le département voisin en renseignant au mieux les touristes, mais aussi les habitants dunois, sur les manifestations ou encore les activités que proposent nos voisins de l'Indre.

* Lutter et s'adapter au changement climatique

Afin de pouvoir protéger notre écosystème, des études seront lancées pour comprendre le risque, mais aussi trouver des solutions afin d'adapter l'offre touristique. D'après Météo France, l'année 2022 est "une année hors normes", marquée par plusieurs épisodes caniculaires. Trois vagues de chaleur ont été enregistrées dont la plus précoce jamais connue. Au total, 33 jours de canicule ont été recensés. L'été 2022 est ainsi le deuxième plus chaud qu'a connu la France. Ces chaleurs hors normes ont été accompagnées d'une baisse des précipitations.

L'année a aussi été marquée par une « sécheresse historique ». La sécheresse de 2022 est ainsi l'une des plus longues et des plus étendues en France. L'analyse des données doit permettre de trouver des solutions et s'adapter à ce changement.



PLEINE NATURE

ÉCHAPPÉE VERTE : L'ANCIENNE VOIE FERRÉE REPREND VIE !

Un projet sur les rails depuis plusieurs années

En 2020, la Communauté de communes, nouvellement recréée et dotée de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » incluant les sentiers de randonnée, avait décidé de travailler à nouveau sur le projet de réhabilitation de l'ancienne voie ferrée GUÉRET/SAINT-SÉBASTIEN. Ce projet avait vu le jour en 2015/2016 à l'initiative de la Communauté d'agglomération du Grand GUÉRET. Il n'a pas été poursuivi par la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse durant la fusion 2017/2019.

L'objectif était de mettre en valeur le territoire, notamment le patrimoine ferroviaire, afin de préserver un tracé agréable (assez ombragé) et sécurisé, atout touristique indéniable des promeneurs et des sportifs. De nombreuses animations pourraient ainsi être mises en place par les associations locales.

Parallèlement, l'association « ASC La Croisière » avait souhaité prolonger la course « DUN a son train » de DUN LE PALESTEL à Chadreugnat, commune de LAFAT, en direction de SAINT SÉBASTIEN sur le tracé de l'ancienne voie ferrée.

Les élus ont alors validé la reprise du projet pour rouvrir la voie à tous les randonneurs (pédestres, VTT, équestres, motos...).

L'étude cadastrale a été remise à jour. Le tracé envisagé et les points noirs ont été répertoriés par Lionel VEDRINE, l'animateur Sport Nature de la Communauté de communes et une étude de faisabilité des travaux à effectuer a été lancée auprès d'un prestataire afin d'en définir le chiffrage.

Lors du conseil communautaire du 20 juin 2022, la Communauté de communes a rajouté le tracé de l'ancienne voie dans ses compétences d'intérêt communautaire pour mettre en place un parcours dédié aux activités de pleine nature.

« L'Échappée verte » : l'ancienne voie ferrée réhabilitée

En parallèle des travaux réalisés par la Communauté de communes depuis 2022, des bénévoles de plusieurs associations se sont rassemblés et/ou relayés autour du projet. Très actifs, ils se sont regroupés quasiment tous les samedis autour de la famille LACOTE, passionnée de patrimoine ferroviaire. Jean-Pierre, chef de gare retraité et ses fils, Vincent et Olivier, ont coordonné des activités de nettoyage sur l'ancienne plateforme dans les zones situées entre LAFAT et CROZANT, complétées par la prestation sponsorisée de l'entreprise de travaux publics EUROVIA avec une niveleuse et un compacteur sur 3 kilomètres et par « Sports Loisirs Dunois » qui a soutenu le financement de l'entreprise de travaux forestiers.

À SAINT SÉBASTIEN, les bénévoles, autour du CODEGASS et avec l'accord de la SNCF, propriétaire, ont nettoyé une autre partie de la voie, près de la gare de Vaussujean.

L'objectif de 2023 des associations « ASC La Croisière » et « Sports Loisirs Dunois » était d'organiser un rendez-vous sportif d'envergure sur l'ancienne voie ferrée. Lors de sa séance du 30 janvier 2023, le conseil communautaire a validé un nom pour le tracé de l'ancienne voie ferrée : « L'Échappée verte » et a missionné Evolis 23 pour la réalisation de divers travaux nécessaires à la bonne organisation de la course de 2023. Les travaux réalisés par les bénévoles ont permis de réaliser des économies, le coût des travaux pour le moment s'élevant finalement à plus de 16.700 €.



Pour en savoir plus
payrdunois.fr



Les bénévoles



Avant

COMMUNE DE LAFAT
LES BIÈRES

Après



Pendant

32

« Les Foulées du Rail »

Elles ont eu lieu le 14 mai 2023 sur 2 parcours : le premier de 10km « le 23 express » (départ de MAISON FEYNE) et le second de 23km « la FerroVerte » (départ de la gare de SAINT SÉBASTIEN) avec une arrivée au stade de DUN LE PALESTEL, après un passage dans le bois de Chabannes. **360 COUREURS** ont participé à la première édition.

Les organisateurs, « ASC La Croisière » et « Sports Loisirs Dunois » ont été soutenus par la Communauté de communes, le Département de la Creuse, les communes traversées, sans oublier les partenaires associatifs (le CODEGASS de SAINT SÉBASTIEN, les randonneurs du Pays dunois et Moto Verte Marchoise), et tous les bénévoles locaux qui ont nettoyé les "points noirs" sur le tracé de la course et aidé durant la manifestation, ainsi que les nombreux sponsors.



Les résultats de la course sont disponibles sur www.lesfouleesdurail.com ainsi que les photos et une vidéo sur la page facebook / fouléesdurail.

Une exposition sur le thème « De la voie ferrée 1886 à la Ferroverte 2023 » a été organisée par l'association "Les randonneurs du Pays dunois", du 14 au 21 mai 2023, à la salle Apollo de DUN LE PALESTEL, complétée d'une conférence de Guy DEPLAGNE, le samedi 20 mai, sur le rôle du chemin de fer dans le développement économique, culturel, social et patrimonial de la Creuse.

ESPACES NATURELS D'ESCALADE 2 sites en Pays dunois

La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) qui ne souhaitait plus avoir la responsabilité du site d'escalade de Roche Gallet au BOURG D'HEM, a décidé de résilier la convention d'autorisation d'usage signée en 1996 avec la commune. Ce site étant répertorié au Plan départemental des espaces, sites et Itinéraires (PDESI), la commune du BOURG D'HEM a donc sollicité la Communauté de communes pour étudier le devenir du rocher d'escalade de 68 voies dont l'accès se fait par le village de Jupille à ANZÈME.

Attention : Le rocher de Roche Gallet est un site de reproduction du faucon pèlerin. Afin de garantir la conservation du biotope nécessaire à sa reproduction, à son alimentation, à son repos et donc à la survie de l'espèce, le site est interdit du 1er février au 15 juin inclus pour toutes les activités.

Un autre site pourrait être inscrit au PDESI, celui du Moulin de Piot à CHÉNIERS. La commune a fait une demande de pré-évaluation au Département. Actuellement, il était utilisé ponctuellement par l'animateur habilité FFME pour des accompagnements de groupes.

Au vu de ce constat, le conseil communautaire a décidé de définir d'intérêt communautaire les 2 sites d'escalade de Roche Gallet au BOURG D'HEM et du moulin de Piot à CHÉNIERS, maintenant classé site sportif par la FFME, et d'en assurer la gestion.

Afin d'ouvrir ces 2 espaces naturels au public, les propriétaires des parcelles des sites doivent en déléguer l'usage à la communauté de communes. Cette dernière doit aussi trouver un organisme chargé d'assurer le contrôle et l'entretien des voies d'escalade (ce qui n'est pas encore abouti au 1er juillet) et conventionner avec les propriétaires des parcelles qui permettent l'accès aux sites.

PROCHAINEMENT une page dédiée à
l'escalade sur le site
www.paysdunois-tourisme.fr
Rubrique "Bouger"

En bref

ANCIENNE VOIE FERRÉE
ST SÉBASTIEN > GUÉRET

COURSE DU 14 MAI

ST SÉBASTIEN LE 18 MAI
LAFAT LE 21 MAI

43 KM
dont 26km en
Pays dunois

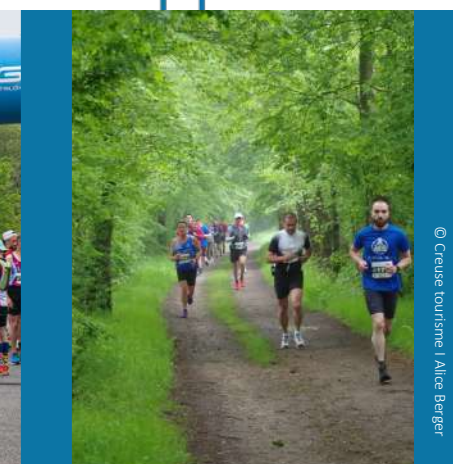
389 inscrits
213 classés
147 classés
10km

222
marcheurs

7 communes
traversées
en Pays dunois

37%
des participants
hors département

90
marcheurs



© Creuse tourisme / Alice Berger



Jéane à Roche Gallet

SURICATE : soyez un acteur de la qualité des sentiers du Pays dunois !

L'outil SURICATE permet de signaler les problèmes que vous rencontrez quand vous pratiquez une activité comme la randonnée pédestre, le VTT... Une erreur de balisage, un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation... Remplissez le formulaire, localisez le problème et envoyez !



SITE INTERNET

sentinelles.sportdenature.fr

33



LA PETITE ENFANCE

LA MICRO-CRÈCHE

La micro-crèche « l'Île aux enfants », située dans le parc Benjamin Bord à DUN LE PALESTEL, est un service de la Communauté de communes du Pays dunois. Nathalie PAVAGEAU, Directrice adjointe, coordonne les services en relation avec l'enfance-jeunesse. La gestion comptable est assurée par le siège.

Un accueil adapté aux besoins de la population

La micro-crèche dispose de 10 places pour des enfants de 10 semaines à 4 ans. Actuellement, 15 familles sont accueillies dans la structure avec des présences pouvant aller d'une journée par semaine à cinq jours. Il est aussi possible de venir, par exemple, deux jours à la micro-crèche et 3 jours chez un(e) assistant(e) maternel(le). Si vous avez besoin d'une solution de garde ponctuelle pour quelques heures, vous pouvez prendre contact, une proposition vous sera faite en fonction des disponibilités.

Des conditions d'encadrement optimales

Le taux d'encadrement de la structure est d'un accueillant pour cinq enfants. Au moment des repas, un agent complémentaire intervient pour respecter au mieux le rythme des enfants.

La structure compte 4 assistantes d'accueil pour l'encadrement et une référente technique, diplômée Educatrice Jeunes Enfants, qui assure notamment le suivi administratif et l'accueil des familles.

Pour être assistante d'accueil, une qualification de niveau V en lien avec la petite enfance est nécessaire (CAP Petite Enfance ou CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance, BEPA service aux personnes ou BAC PRO, auxiliaire de puériculture...) ou une expérience de 5 ans en tant qu'assistant(e) maternel(le).

Vous souhaitez postuler ? Envoyez à la Communauté de communes une lettre de motivation et un curriculum vitae en justifiant vos diplômes et en fournissant un extrait du casier judiciaire.

Pour les besoins de courte durée, les agents se remplacent mutuellement. Les recrutements d'agents en contrat à durée déterminée pour des périodes plus longues (maladie, maternité...) sont réalisés à partir des candidatures spontanées.

Vous êtes intéressés ?

Au préalable, il convient de remplir un dossier de préinscription, disponible à la micro-crèche ou sur le site internet www.paysdunois.fr. Ce dossier est pris en compte à partir du 6ème mois de grossesse révolu. La date de dépôt du dossier est retenue comme date d'inscription sur la liste d'attente. La commission d'admission est réunie deux fois par an et « en cas d'urgence, tout au long de l'année ».

Une priorité est donnée aux dossiers des personnes vivant ou travaillant sur le territoire du Pays dunois, mais toutes les demandes sont étudiées.

Quelques chiffres en bref

En 2022, près de 18.000 heures de garde ont été réalisées sur les 25.000 heures potentielles d'ouverture. 85% des familles sont allocataires de la CAF et 15% de la MSA. Les premières heures d'ouverture et les dernières heures de fermeture ne sont jamais complètes : on compte environ 2 à 3 enfants sur ces 2 tranches horaires.



En savoir plus sur paysdunois.fr

LA PMI départementale, un contrôle mais aussi des conseils

L'autorisation d'ouverture de la structure est délivrée par la Présidente du Conseil départemental, sur avis du médecin-chef de la Protection Maternelle et Infantile, service du Département. La PMI en assure aussi sa surveillance et son contrôle, notamment au niveau du personnel. Elle est également un partenaire essentiel lorsque des difficultés sont repérées au sein d'une famille ou auprès d'un enfant. Le département apporte aussi une aide financière annuelle.

La CAF et la MSA, des partenaires techniques et financiers

Le fonctionnement de la structure est régi par deux documents : le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement. Ils sont en cours d'actualisation et doivent être approuvés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) avant la validation par le conseil communautaire.

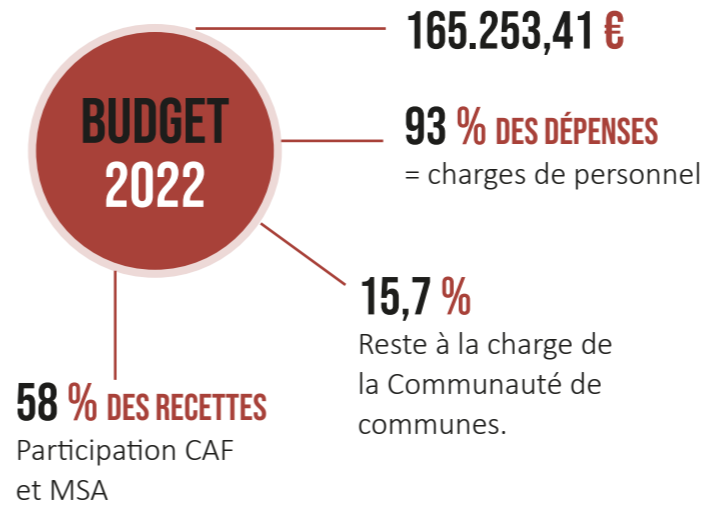
La CAF et la MSA aident financièrement au fonctionnement de la structure grâce à l'attribution de la « prestation de service unique » (PSU) calculée sur le nombre d'heures réalisées dans l'année.

La CAF effectue aussi un contrôle de l'utilisation des aides, un suivi de la structure et un appui technique (réunions de réseau, groupes de parole, questions/réponses...).

En contrepartie de ces financements, la micro-crèche doit respecter la charte nationale d'accueil du jeune enfant qui est inscrite dans la loi. Cette dernière pose les conditions d'un accueil bienveillant, respectant la diversité des jeunes enfants et de leur famille.

Les tarifs appliqués au sein de la structure, validés par le conseil communautaire, sont définis par le barème national CAF en fonction des ressources des familles.

En bref



CONTACT Flore THEVENOT
Référente technique micro-crèche
4 Parc Benjamin Bord à DUN LE PALESTEL
05 55 89 31 80 | creche@ccpaysdunois.fr

ANIMATIONS DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Le RPE (anciennement RAM) propose des ateliers gratuits ouverts aussi bien aux parents avec leurs enfants qu'aux assistant(e)s maternel(le)s avec les enfants qu'ils gardent.

Les ateliers du mardi

Les mardis matin, de 9h30 à 11h30, au Centre de Loisirs, rue des Rateries à DUN LE PALESTEL.

Des activités diverses et variées (peinture, chant, comptines, collage, musique...) sont proposées.



En savoir plus sur paysdunois.fr

Découvrez le planning sur paysdunois.fr



Les ateliers babygym

La babygym est l'une des premières activités que peuvent pratiquer les bébés.

Cette pratique ludique vise à solliciter les enfants dans le cadre de parcours de motricité pour leur apprendre à développer leurs capacités à ramper, sauter, s'équilibrer, se suspendre, rouler et lancer. En plus de développer la motricité des petits, cette activité renforce le lien parent/enfant.

Le RPE fait appel à un animateur qualifié de l'UFOLEP Creuse pour ces ateliers.

Les séances de babygym se déroulent dans les différentes communes du territoire, tous les jeudis, en alternance, de 10h à 11h, en période scolaire :

- * SAINT SEBASTIEN : salle des fêtes,
- * ST SULPICE LE DUNOIS : salle polyvalente,
- * DUN LE PALESTEL : centre de loisirs, rue des Rateries,
- * SAGNAT : salle des fêtes.

CONTACT Flore THEVENOT
Animatrice RPE
Local de la micro-crèche
4 Parc Benjamin Bord à DUN LE PALESTEL
05 55 89 31 80 | ram@ccpaysdunois.fr





LES MISSIONS DE LA PALETTE

« La Palette - le panel des possibles » est une association de type loi 1901 créée sur le territoire du Pays dunois depuis 1999. D'abord gestionnaire de l'accueil de loisirs, l'association se positionne au fil des années comme un acteur du développement social local. L'association est missionnée par la Communauté de communes, dans le cadre d'une convention pluriannuelle de délégation de missions. Depuis 2014, la Communauté de communes a aussi délégué la gestion du Tiers-Lieu.

Un centre social au service des habitants

En 2023, un diagnostic social partagé avec les habitants et acteurs du territoire va permettre d'évaluer et d'adapter le projet social (qui permet d'obtenir l'agrément « Centre Social » auprès de la Caisse d'Allocations Familiales) aux besoins des habitants et d'y répondre de manière collective pour le territoire afin de mettre en place de nouveaux objectifs pour les quatre prochaines années.

La Palette a une fonction d'écoute, d'information et d'orientation mais également de repérage des besoins des habitants/acteurs et de leurs compétences ainsi que d'accompagnement des initiatives individuelles ou collectives.

L'accueil de La Palette comporte des espaces d'activités et d'informations mais également un espace de convivialité « un peu comme à la maison », où l'on se sent bien, en sécurité, pour favoriser les échanges et les initiatives citoyennes. Les usagers disposent de différents services pour répondre à leurs besoins.

FOCUS SUR LE TRANSPORT SOLIDAIRE

C'est quoi ? C'est un projet mis en place depuis 2019 à l'initiative d'habitants du territoire dans le but de pallier la baisse et le manque de mobilité sur le territoire.

La Palette et ses bénévoles du pays dunois organisent un système de transport basé sur la solidarité, le volontariat et la non-concurrence avec les services de transport déjà existants. Des chauffeurs bénévoles se proposent, en fonction de leurs disponibilités, de répondre à des besoins ponctuels de déplacement en utilisant leur véhicule personnel.

La réussite de ce projet repose sur la mobilisation de bénévoles. Toute personne souhaitant s'impliquer dans ce projet, devenir chauffeur ou participer à la coordination, peut s'inscrire à tout moment auprès des animatrices de La Palette.

CONTACT

LA PALETTE
9, place de la poste à DUN LE PALESTEL
05 87 66 00 00
contact@lapalette23.fr



L'association La Palette est gérée par un conseil d'administration en collégiale. Chaque administrateur assume les mêmes fonctions : Mme BERTRAND Noëlle, M. CATHELINAUD Adrien, Mme CATHELINAUD Pauline, M. CELLIER Claude, Mme CELLIER Chantal, Mme PLESSIS Anne et M. CURBAILLE Emmanuel.

Depuis le 28 avril 2023, Florent XAVIER est le nouveau Directeur de La Palette. Nous souhaitons une bonne continuation à Pauline LONGEAUD dans son futur projet professionnel.

Le Pôle Ressources, lieu d'accueil et d'accompagnement

Il regroupe en un même lieu, au 9 Place de la Poste :

ESPACE FRANCE SERVICES des agents formés et qualifiés vous accompagnent dans vos démarches administratives (déclaration de revenus, demande de CNI, immatriculation d'un véhicule, ...).

SERVICE AUX ASSOCIATIONS « GUID'ASSO » vous êtes bénévole, futur bénévole, créateur ou gestionnaire d'association, La Palette vous accompagne dans vos démarches.

POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ) il offre un accueil libre et anonyme où les jeunes peuvent trouver des informations sur tous les sujets les concernant (formation, métiers, logement, droits, santé, loisirs, culture, mobilité internationale, etc.).

POINT PUBLIC MULTIMÉDIA il permet un accès au numérique avec un accompagnement qualifié, met à disposition de l'ensemble des citoyens du matériel (ordinateur, imprimante...) et propose des ateliers numériques.

ACCOMPAGNEMENT AUX INITIATIVES CITOYENNES l'animatrice accompagne et facilite la mise en œuvre de projets émanant des habitants.

BIBLIOTHÈQUE PARTICIPATIVE

ESPACE DE TRAVAIL POUR PROFESSIONNELS ET TÉLÉTRAVAILLEURS espace co-working (en expérimentation) : comme son nom l'indique, c'est un espace où l'on « travaille ensemble ». C'est une nouvelle vision du travail qui allie autonomie et collaboration. Ce lieu permet aux professionnels de partager, non seulement un espace, mais également le matériel, des compétences, des réseaux et des temps de convivialité. À la Palette, vous trouverez des bureaux individuels, un « open space », un espace de convivialité, une connexion très haut débit, un photocopieur et un réseau de professionnels avec lequel vous pourrez partager vos compétences ainsi que développer l'émergence de projets. En utilisant cet espace, vous intégrez une communauté où chaque usager façonne et est moteur du lieu, notamment en participant aux divers temps collectifs proposés par la Palette.



36

Le Pôle Famille

La Référente Famille organise des animations et des actions pour et avec les familles du territoire tels que des espaces d'échanges entre parents, des ateliers parents/enfants et des ateliers découverte. C'est avant tout un espace convivial, chaleureux où il est également possible de proposer des projets, des activités. L'objectif de ce lieu de convivialité est de créer du lien entre les familles, de permettre la rencontre entre parents et de favoriser les échanges conviviaux et de partage.

CONTACT 06 58 21 19 71 | julie.gane@lapalette23.fr



Atelier découverte de l'Étang des Landers

La bourse aux vêtements, une organisation partagée entre le Relais Petite Enfance (RPE) et La Palette

Quand on a des enfants, on se rend très vite compte à quel point ils grandissent à une vitesse folle ! Tous les vêtements que vous aviez prévus pour les premiers mois de bébé ne lui vont déjà plus ? Il est temps de remplir sa garde-robe pour la prochaine saison... mais la facture peut être vite salée ! Et c'est là qu'est tout l'intérêt de la bourse aux vêtements : dénicher des vêtements de toutes sortes, pour tous les âges, de bonne qualité et à petits prix tout en respectant l'environnement grâce à la réutilisation !

Animée et orchestrée par Julie GANE, référente famille à La Palette et Flore THEVENOT, animatrice du Relais Petite Enfance de la Communauté de communes du Pays dunois, aidées de bénévoles, la bourse aux vêtements s'installe dans la salle La Palestel pour son grand déballage 2 fois par an, à l'automne et au printemps. Vous y trouverez des vêtements pour enfants de 0 à 16 ans, des accessoires de puériculture, des jouets et des vêtements de maternité.

Cette année, comme avant la crise sanitaire liée à la COVID, les agents de la micro-crèche et du Centre de loisirs ont été mobilisés pour animer un espace jeux pour les enfants, lors de la vente, laissant le temps aux parents de flâner dans les étalages.

La prochaine Bourse aux vêtements aura lieu à l'automne à la salle "La Palestel", 6 rue des quatre chemins à DUN LE PALESTEL. La date sera annoncée sur les réseaux sociaux, le site internet et par affiches.

CONTACT **Julie GANE**
Référente famille de La Palette
06 58 21 19 71 | julie.gane@lapalette23.fr



Le Pôle Enfance | Jeunesse

LE LOCAL ADOS

Ouvert les mercredis de 13h30 à 18h30, les vendredis de 17h à 19h ainsi que pendant les vacances scolaires de 14h à 18h, il accueille les jeunes de 11 ans à 17 ans. Il est également ouvert ponctuellement les samedis après-midi et les vendredis en soirée, selon le programme. La directrice et l'animatrice se positionnent comme des soutiens aux jeunes afin de développer des animations ou des projets tels que des séjours ou stages de découverte.

CONTACT 07 60 23 52 53 | local.ados@lapalette23.fr



Atelier "Il était une voix"

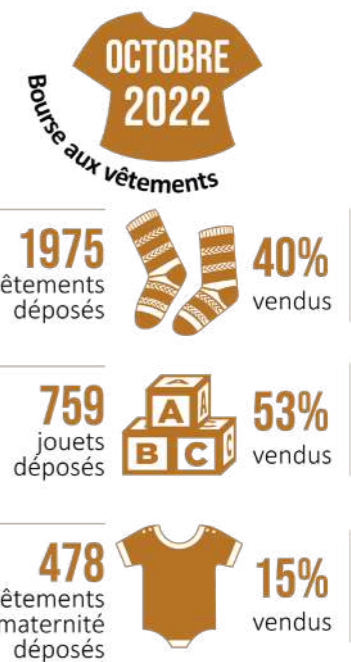
ALSH LA CABANE MAGIQUE

Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7h15 à 18h45, il accueille les enfants de 3 à 12 ans. La Cabane Magique est un mode de garde mais est surtout un lieu de socialisation pour les enfants. L'équipe d'animation organise des activités diverses, de loisirs et récréatives (artistiques, culturelles, sportives...) ainsi que des séjours, sorties et stages de découverte.

CONTACT 06 88 08 96 11 | cabane.magique@lapalette23.fr



À l'accueil de loisirs avec les animaux



37



SOCIAL DES SERVICES AUX HABITANTS

REPAS À DOMICILE : UN SERVICE TRENTENAIRE

Créé par la Charte Intercommunale en 1992, le service de portage de repas à domicile est assuré par la Communauté de communes du Pays dunois depuis 2003. Il est destiné aux personnes âgées mais peut être utilisé par tout un chacun, habitant sur le territoire. L'ensemble du territoire est couvert par 2 secteurs ; l'un fait l'objet d'une tournée le lundi (pour les repas du mardi et mercredi) et le mercredi (pour les repas du jeudi et du vendredi), l'autre le mardi (pour les repas du mardi et du mercredi) et jeudi (pour les repas du jeudi et du vendredi), et les deux le vendredi afin de couvrir les besoins du week-end et du lundi.

Les repas sont livrés en liaison froide. Ils sont composés d'une entrée, d'un plat (viande ou poisson ou œuf et 2 accompagnements), d'un laitage, d'un dessert au choix, ainsi que, d'une portion de potage, ou une 2ème entrée. Des menus sans sel ou diabétiques peuvent être mis en place.

La facturation est mensuelle. Elle comprend les frais de facturation mensuels de 1,52€ et le montant des repas (9,75€ par jour). Afin de faciliter la gestion des services et des usagers, un prélèvement automatique est conseillé.

53 USAGERS

ont utilisé ce service de manière journalière.

16 COMMUNES

du territoire sur 17 sont concernées.

15.000

repas livrés soit 1.712 repas de plus qu'en 2021, avec en moyenne 4 usagers en plus.

Quelques chiffres en 2022



Livraison de repas à DUN-LE-PALESTEL

Vous êtes intéressé ?

Pour bénéficier du service, il suffit de contacter l'accueil de la Communauté de communes du Pays dunois au 05 55 89 12 03, Estelle vous indiquera toutes les modalités de mise en place du service et vous transmettra les formulaires nécessaires. Magaly est fidèle au poste. Elle sillonne tout le territoire durant toute l'année y compris les jours fériés. Elle est remplacée durant les congés annuels.

LA CREUSE AU BOUT DU FIL

Un service proposé par la ligne verte

CREUSE SERVICE est un accompagnement téléphonique de l'entreprise privée La Ligne Verte à destination des 17.000 habitants du territoire du Pays dunois et du Pays sostranien. Il a pour objectif de répondre à toutes les interrogations de la vie quotidienne liées à l'environnement, l'administratif, le social, l'enfance, les jeunes, la vie quotidienne...

Que ce soit pour la recherche d'un artisan, le besoin d'une aide à domicile, la logistique pour des démarches administratives, la traduction d'un document en langues étrangères...

Ce service est là pour vous !

Opérationnel depuis mai 2022, CREUSE SERVICE a traité des demandes tous les mois, principalement pour des motifs liés à la « vie quotidienne » (42%) et aux démarches administratives (32%). Au total, ce sont 1032 demandes qui ont été formulées et traitées l'année dernière.

Le principe est simple : vous appelez pour une question, la personne accueillante vous donne la réponse et les démarches éventuelles à réaliser. Si des recherches ont besoin d'être effectuées, vous êtes rappelés ultérieurement pour vous donner la réponse. Dans tous les cas, toutes vos demandes sont prises en compte.

En Pays dunois, le top 3 des demandes concerne les communes de SAINT-SULPICE-LE-DUNOIS (12%), CROZANT (8%) et DUN-LE-PALESTEL (7%).

CONTACT

CREUSE SERVICE

Du lundi au vendredi, de 9H à 19H et le samedi, de 10H à 17H
05 25 37 23 23



38

AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

CREUSE HABITAT et RENOV'23 sont les 2 guichets à votre écoute pour vos projets de rénovation.



Creuse Habitat

Si vous avez un projet de travaux de votre résidence principale ou votre bien locatif, concernant :

- * L'adaptation au handicap ou à la perte d'autonomie,
- * Une opération globale visant à rénover un logement indigne, très dégradé,
- * Un ensemble de travaux de rénovation énergétique permettant un gain énergétique de 35% minimum (dispositif MaPrimeRénov Sérénité).

CREUSE HABITAT étudiera dans un premier temps vos conditions d'éligibilité, puis vous proposera un accompagnement administratif, technique et social. Ce service est GRATUIT.

Quelques conditions à respecter :

- * Les travaux sont réalisés par des entreprises et ne doivent pas avoir été commencés avant l'accord de l'ANAH,
- * Le logement doit avoir plus de 15 ans,
- * Les aides sont soumises à des conditions de ressources.

Les aides peuvent aller de 35 % à 50% du montant HT des travaux selon la catégorie de ressources, la situation du ménage et le projet de travaux.

Un soutien financier complémentaire de la Communauté de communes à celui de l'ANAH aux propriétaires occupants :

- * 5% sur le montant HT des travaux (plafonnés à 20.000€) concernant la thématique autonomie, 500 € pour les projets relevant de la précarité énergétique,
- * 10% pour les projets de sortie d'insalubrité, et 10% pour ces thématiques pour un projet porté par un bailleur.

Ces financements sont octroyés dans le cadre d'une convention « Programme Régional d'Intérêt Général » signée entre l'ANAH, le Conseil départemental et la Communauté de communes du Pays dunois, en vigueur jusqu'en 2024.

CONTACT

CREUSE HABITAT

Lundi, de 13H30 à 17H, mardi, mercredi et jeudi : de 9H à 12H et de 14H à 17H.
05 87 80 90 30 | habitat@creuse.fr



Bilan 2022

26 DOSSIERS RÉGLÉS

12.183 €

RÉPARTIS SUR 12 DES 17 communes du territoire

30 DOSSIERS ENGAGÉS

non soldés depuis 2019 pour une somme de 11.970 €.

RENOV'23 : Un service porté par le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC)

RENOV'23 est un guichet unique pour la rénovation énergétique au service des usagers. Ce service est soutenu financièrement notamment par la Région Nouvelle-Aquitaine, l'ADEME et les Communautés de communes du département de la Creuse.

Si vous avez un projet de travaux sur la thématique énergétique, RENOV'23 vous accompagnera dans toutes les étapes du projet, de la demande des aides jusqu'au suivi de leur versement. La rénovation énergétique s'articule autour de plusieurs aides dont « MaPrimeRénov' ».

En 2022, sur le pays dunois, ce sont 158 dossiers qui ont été engagés pour un montant de travaux de 1.744.654 € et un montant de « MaPrimeRénov' » de 638.275 €. Ce résultat reste toutefois faible au regard des autres Communautés de communes.

Pas de panique ! Si toutefois vous vous adressez au mauvais guichet, vous serez réorienté vers le bon contact selon votre situation. Des permanences mutualisées CREUSE HABITAT et RENOV'23 sont organisées sur le territoire. La communication est assurée sur la page Facebook de la Communauté de communes.

CONTACT

RENOV'23

Lundi, de 14H à 17H, mardi et jeudi de 9H à 12H et de 14H à 17H. Vendredi, de 9H à 12H.
05 55 51 03 39 | renov23@sde23.fr



Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique



39

Rendez-vous
LE 02 JUIN 2024

10KM | 21KM



Directeur de la publication : Laurent DAULNY, Président
Supervision : Commission de communication
Responsable de la rédaction et de la mise en page : Véronique BLANCHET, DGS
Comité de rédaction et de lecture : Services communauté de communes
Conception graphique : Pauline CIBERT, chargée de communication
Imprimeur : Groupe SODIMASS 02 54 25 25 25 sodimass.fr
Crédit photos : Communauté de communes sauf mentions contraires. Tirage : 4.000 exemplaires
ISSN : en cours, parution : n° 09 - juillet 2023

www.lesfouleesdurail.com